

# Projet d'aménagement de la RD767 Section Trois Rois - Ménimur

Bilan de la deuxième phase de concertation  
et synthèse des observations et propositions  
formulées par le public  
Concertation publique



**CONCERTATION  
PUBLIQUE**

**DU 3 MARS  
AU 3 AVRIL 2025**

**Donnez votre avis sur  
le projet d'aménagement**

[rd767.morbihan.fr](https://rd767.morbihan.fr)





|                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. LE PROJET SOUMIS À CONCERTATION .....</b>                                                                     | <b>4</b>  |
| 1.1. L'AXE TRISKELL, UN AXE STRATÉGIQUE .....                                                                       | 4         |
| 1.2. L'AXE TROIS ROIS MÉNIMUR .....                                                                                 | 4         |
| 1.3. RAPPEL DE LA 1 <sup>ÈRE</sup> PHASE DE CONCERTATION .....                                                      | 5         |
| 1.3.A. MODALITÉS DE LA PREMIÈRE PHASE .....                                                                         | 5         |
| 1.3.B. BILAN DE LA PREMIÈRE PHASE .....                                                                             | 5         |
| <b>2. LE DISPOSITIF DE LA 2<sup>ÈME</sup> PHASE DE CONCERTATION .....</b>                                           | <b>7</b>  |
| 2.1. POINTS SOUMIS À LA DEUXIÈME PHASE DE LA CONCERTATION .....                                                     | 7         |
| 2.2. LES MODALITÉS DE CETTE DEUXIÈME PHASE DE CONCERTATION .....                                                    | 8         |
| 2.3. L'INFORMATION PRÉALABLE .....                                                                                  | 8         |
| 2.4. DES RÉUNIONS AVEC LES PARTENAIRES ET ACTEURS LOCAUX .....                                                      | 8         |
| <b>3. LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION .....</b>                                                                   | <b>9</b>  |
| 3.1. LA PRESSE .....                                                                                                | 9         |
| 3.2. LA PARTICIPATION À LA RÉUNION PUBLIQUE .....                                                                   | 9         |
| 3.3. LA CONSULTATION DU SITE WEB .....                                                                              | 9         |
| <b>4. LA SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC..</b>                         | <b>10</b> |
| 4.1. LES THÉMATIQUES ABORDÉES.....                                                                                  | 10        |
| 4.2. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS FORMULÉES.....                                                                | 10        |
| <b>5. LES RÉPONSES SYNTHÉTIQUES DU DÉPARTEMENT.....</b>                                                             | <b>12</b> |
| 5.1. QUELQUES RAPPELS DES DOSSIERS DE CONCERTATION.....                                                             | 12        |
| 5.2. DES PROPOSITIONS ÉCARTÉES OU HORS PROJET DU DÉPARTEMENT .....                                                  | 12        |
| 5.3. DES PROPOSITIONS COMPATIBLES AVEC UNE ÉVOLUTION À TERME DU PROJET.....                                         | 13        |
| 5.4. LES ÉTUDES À VENIR .....                                                                                       | 13        |
| <b>6. LES ENSEIGNEMENTS DE LA 2<sup>ÈME</sup> PHASE DE LA CONCERTATION .....</b>                                    | <b>14</b> |
| 6.1. ABAISSEMENT DE LA RD 767.....                                                                                  | 14        |
| 6.2. COÛT PRÉVISIONNEL .....                                                                                        | 14        |
| 6.3. TROIS ROIS : UNE SOLUTION FONCTIONNELLE.....                                                                   | 14        |
| 6.4. KERNIOL : LE CHOIX CONFIRMÉ DU GIRATOIRE « CACAHUÈTE » .....                                                   | 16        |
| 6.5. UNE PASSERELLE COMPLÉMENTAIRE CONFIRMÉE AU DROIT DE L'IMPASSE DU FOSO.....                                     | 17        |
| 6.6. PARTIE NORD DE L'ÉCHANGEUR DE MÉNIMUR ET DESSERTE LOCALE .....                                                 | 18        |
| <b>7. CONCLUSION .....</b>                                                                                          | <b>22</b> |
| <b>8. ANNEXES.....</b>                                                                                              | <b>23</b> |
| 8.1. ANNEXE 1 - DÉLIBÉRATION DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN DU 24 JANVIER 2025 .....                                    | 23        |
| 8.2. ANNEXE 2 – ANNONCES PRÉALABLES AU DÉMARRAGE DE LA CONCERTATION .....                                           | 25        |
| 8.3. ANNEXE 3 – ARTICLES DE PRESSE PRÉALABLES À LA CONCERTATION .....                                               | 26        |
| 8.4. ANNEXE 4 – ANNONCES PRÉALABLES DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 11 MARS 2025.....                                     | 27        |
| 8.5. ANNEXE 5 – LETTRE ADRESSÉE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES .....                                                       | 28        |
| 8.6. ANNEXE 6 – LISTE DES AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES INVITÉS PAR MAIL POUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU 11 MARS 2025..... | 30        |
| 8.7. ANNEXE 7 – ARTICLES DE PRESSE SUITE À LA RÉUNION PUBLIQUE DU 11 MARS 2025.....                                 | 31        |

# 1. Le projet soumis à concertation

## 1.1. L'axe Triskell, un axe stratégique

La route départementale RD 767 est un axe routier stratégique du Morbihan, qui s'inscrit dans le programme Triskell. Ce dernier prévoit l'aménagement d'un axe routier nord-sud à 2x2 voies pour la Bretagne, et plus particulièrement pour les liaisons :

- Vannes/Pontivy/Saint-Brieuc ;
- Lorient/Pontivy/Saint-Brieuc.

Ce programme Triskell représente 170 km d'itinéraire routier répartis sur trois branches centrées sur l'agglomération de Pontivy.

Sur l'axe Vannes/Pontivy, plusieurs aménagements ont participé à l'amélioration et à la sécurisation de celui-ci :

- l'aménagement de la dernière section du contournement de la commune de Locminé, inaugurée à l'été 2023 et qui a permis la finalisation du projet de contournement global de cette commune, d'environ 12 km. Il constitue l'un des chantiers les plus emblématiques du département, par les moyens financiers qui y ont été consacrés et par la complexité de la préparation du chantier, dans un contexte réglementaire complexe ;
- l'aménagement de la section comprise entre le lieu-dit « Siviac » et la commune de Moustoir-Remungol mise en service à l'automne 2022 ;
- l'aménagement de la section « Le Poteau/Les Trois Rois » sur les communes de Saint-Avé et Vannes mise en service en 2008 ;
- l'aménagement de la section comprise entre les communes de Colpo et Locmaria-Grand-Champ mise en service entre 2015 et 2017.

## 1.2. L'axe Trois Rois Ménimur

Dans le cadre d'une étude réalisée en 2014 portant sur le réseau routier structurant de l'aire urbaine vannetaise cofinancée par l'Etat, la région, le département, l'agglomération de Vannes et la ville de Vannes, l'aménagement de la RD 767 a été retenu au titre des actions à mettre en œuvre afin d'optimiser le réseau routier structurant.

Le département du Morbihan étudie ainsi l'aménagement de la section de 2 km située à l'entrée nord de Vannes, entre le carrefour des « Trois Rois » et l'échangeur avec la RN 165, en prenant en compte tous les enjeux du territoire.

L'axe est situé au cœur d'un territoire attractif et dynamique qui compte 166 000 habitants. 17 200 établissements économiques génèrent 7 330 emplois et font de ce territoire un pôle d'emploi conséquent en constante augmentation. Un collège, un lycée et des équipements sportifs y sont également implantés.

Chaque année, ce sont 1,6 % de véhicules supplémentaires qui empruntent cet axe, ce qui représente à ce jour entre 20 000 et 25 000 véhicules quotidiens.

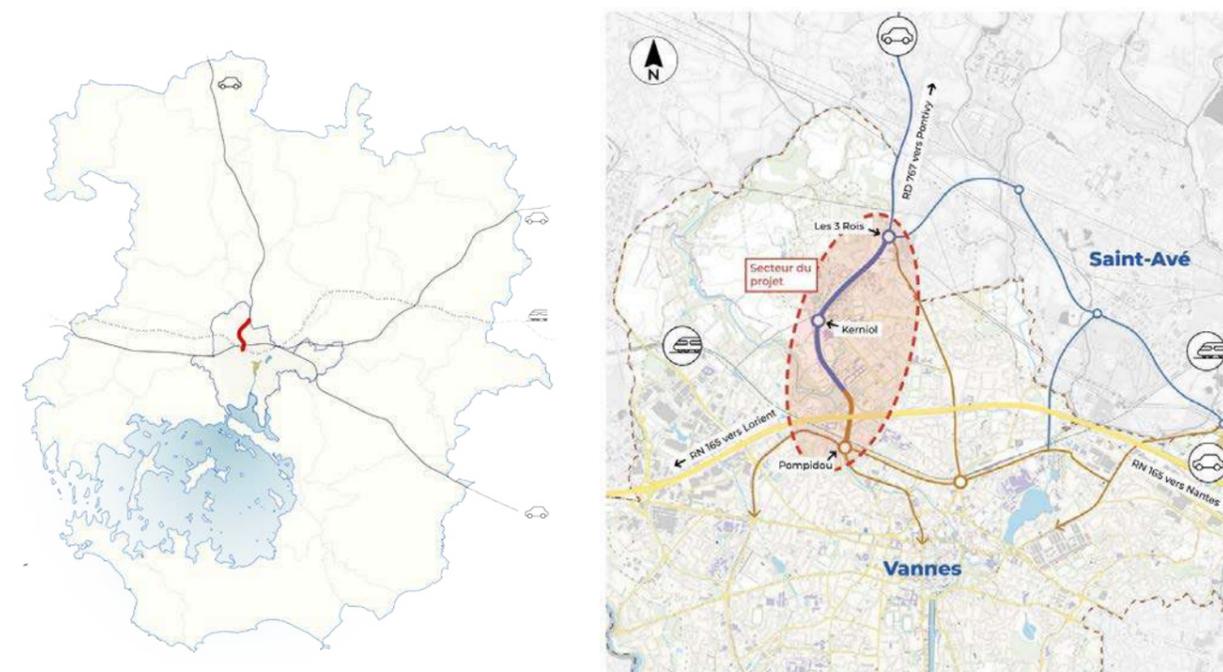


Figure 1 : Réseau routier structurant de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

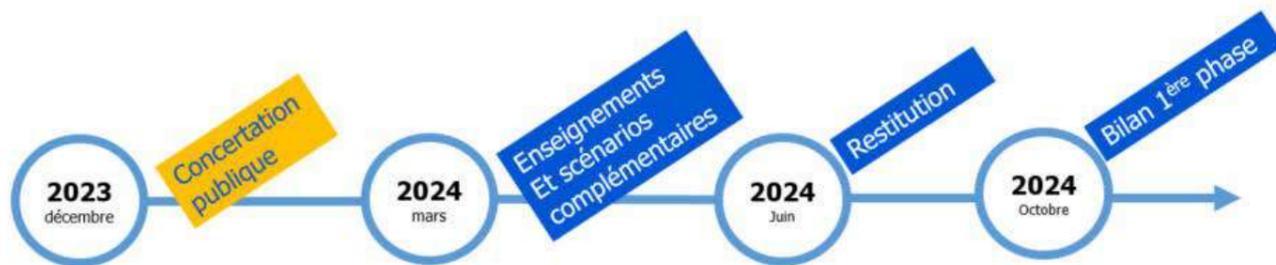
Figure 2 : Plan de situation à l'échelle de Vannes et Saint-Avé

Les objectifs du projet ont été définis par le département, maître d'ouvrage de l'opération en lien avec les collectivités concernées : l'établissement public de coopération intercommunale « Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération » (GMVA) et la commune de Vannes. Ils consistent à :

- améliorer les niveaux de service de la RD 767 et de ses carrefours, ainsi que celui des transports en commun afin de l'adapter à l'urbanisation existante et future ;
- aménager les continuités cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD 767 et en facilitant un axe nord sud parallèle à la RD 767.

Ces points s'inscrivent en cohérence avec le schéma départemental des mobilités voté lors de la session du conseil départemental du 16 juin 2023.

### 1.3. Rappel de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation



#### 1.3.a. Modalités de la première phase

La 1<sup>ère</sup> phase de concertation s'est tenue du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

Elle a fait l'objet d'une annonce préalable dans les journaux régionaux Ouest France et Le Télégramme du 28 novembre 2023.

L'information sur la première phase de concertation et la réunion publique du 15 décembre 2023, a également été relayée sur le site internet du département le 30 novembre 2023. Elle a également été publiée sur le compte Facebook du département (cf billets du 4 décembre et du 15 décembre 2023 en annexe 3 et 4). Cette information a également été relayée par la ville de Vannes sur son site internet à partir du 13 décembre 2023 (cf extrait en annexe 3).

L'avis de concertation a été affiché sur 10 panneaux en format A2, implantés au bord de la RD 767 entre le giratoire des Trois Rois et l'échangeur de Ménimur, ainsi que dans les mairies de Vannes et de Saint-Avé 2 panneaux à message modifiable sur fond jaune ont également été implantés le long de la RD 767.

Une page en ligne dédiée sur le site du département du Morbihan (RD 767.morbihan.fr) permettait :

- une information des dates de la concertation et des réunions publiques ;
- un lien vers le site du registre dématérialisé qui avait également été mis à disposition pour permettre la consultation des éléments du dossier et déposer des contributions.

4 156 visites sur ce site dédié avaient été recensées (662 visites avec téléchargement d'au moins 1 fichier).

Par ailleurs, dans les mairies de Vannes et de Saint-Avé, un dossier de concertation et des registres papiers avaient également été mis à la disposition du public du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

En outre, une exposition de 10 panneaux avait été présentée de manière concomitante dans les mairies de Vannes et Saint-Avé durant toute la période de concertation.

Les réunions suivantes avaient été organisées :

- une réunion publique de lancement qui s'est tenue dans un amphithéâtre de l'Université Bretagne Sud, rue André Lwoff à Vannes le vendredi 15 décembre 2023 à 18h lors de laquelle était présent

un troisième jeu de l'exposition précitée : environ 150 participants ;

- une réunion spécifique aux acteurs économiques qui a été organisée le mercredi 21 février 2024 à 17h30 au Palais des Arts de Vannes (21 février 2024) : 9 participants ;
- une réunion publique de restitution du bilan de cette première phase de concertation qui s'est tenue le 12 juin 2024 à 17h30 à l'UBS, à Vannes (12 juin 2024) : environ 50 participants.

Ce sont au total environ 210 personnes qui avaient participé aux trois réunions de concertation.

Au total, 91 contributions distinctes ont été réalisées.

#### 1.3.b. Bilan de la première phase

Le bilan élaboré à partir des différentes contributions recueillies lors de la première phase de concertation avait permis de mettre en évidence les enseignements suivants :

- L'opportunité confirmée d'un aménagement de la RD 767

Les contributions formulées au cours de la première phase de concertation avaient majoritairement exprimé la nécessité d'une intervention sur l'entrée nord de Vannes, au regard des niveaux de trafic, des congestions aux heures de pointe mais également des nuisances associées et des problématiques de circulations douces.

Le public s'était ainsi exprimé sur les diverses possibilités d'aménagement permettant de résoudre les problématiques actuelles confirmant que la situation actuelle ne pouvait se maintenir.

Quelques contributions contestaient le parti d'aménagement retenu en suggérant que l'augmentation de la capacité du réseau routier n'était pas nécessaire et que l'évolution des modes de déplacements vers des déplacements alternatifs à la voiture devrait suffire.

A noter que la thématique des déplacements alternatifs à la voiture était le 2<sup>ème</sup> thème le plus abordé lors de cette première phase de concertation. Cette attente du public quant à l'évolution des déplacements vers une mobilité douce avait bien été prise en compte dans l'estimation des trafics futurs puisque celle-ci a été réalisée par le département en intégrant des hypothèses ambitieuses sur le territoire :

- une amélioration de la fréquence de la ligne de bus n° 1 à 7 minutes en 2027 au lieu de 10 minutes actuellement ;
- la réalisation par GMVA d'un parking relais ;
- la réalisation de plusieurs modifications de voiries : pôle d'échange multimodal, programme cœur de ville de Vannes et aménagement de l'échangeur du Liziec.

Cependant, malgré ces hypothèses ambitieuses de développement d'alternatives à la voiture, l'étude a démontré que la situation sans le projet s'aggravait. Un aménagement de la RD 767 est donc bien nécessaire.

- L'abandon du scénario A consistant en la création de places à feux (non dénivelées)

Les questionnements du public quant aux difficultés d'accès sur les voies communales rue du Dolmen, rue Audic, route de Bernard et avenue Paul Cézanne, et les derniers échanges avec les partenaires concernant l'impact du projet sur la ligne 1 à « Kerniol », avaient permis d'établir que le scénario A ne répondait pas suffisamment à 3 des 4 objectifs du projet.

Ainsi, le scénario A ne répondait pas à l'objectif d'améliorer les carrefours de la RD 767 et ne répondait que faiblement à celui d'améliorer le niveau de service de la RD767 ainsi que celui des transports en commun.

Aucune amélioration n'a pu être envisagée sur ce scénario A pour faire en sorte qu'il réponde aux objectifs précités.

Compte tenu de la faible réponse aux objectifs et de l'absence d'amélioration possible du scénario A, le comité de pilotage a donc acté son abandon au profit du scénario B (nécessitant toutefois la réalisation d'études complémentaires).

- L'opportunité d'un aménagement cyclable

Plusieurs contributions émises lors de la concertation ont insisté sur la nécessité de créer un aménagement cyclable le long de cet itinéraire.

Quelques contributions tendaient à une dénivellation des traversées piétonnes et cycles vers « Kermesquel », demande appuyée par les partenaires du département et dont l'opportunité et la faisabilité devaient être étudiées par le département.

Le comité de pilotage avait ainsi validé l'opportunité d'un aménagement cyclable le long de la RD 767.

Une option était privilégiée à l'est de la RD 767, dont la faisabilité était en cours d'étude.

La sécurisation des traversées piétonnes et cyclables au droit des 2 carrefours constituait bien un objectif du projet.

- Le choix du scénario B (consistant en la mise en place de carrefours dénivelés) qui devait encore être amélioré

Plusieurs contributions étaient favorables au scénario B alors qu'aucune contribution en faveur du scénario A n'avait été relevée. Toutefois, la première phase de concertation avait permis de mettre en exergue le fait que le scénario B, tel qu'il était envisagé par le département, ne répondait pas suffisamment à 2 des 4 objectifs du projet : en effet, une analyse plus approfondie du phasage et de la géométrie du carrefour de Kerniol conduisait à considérer que le scénario B ne répondait pas à l'objectif d'améliorer les carrefours de la RD 767, tandis qu'il ne répondait que faiblement à celui d'améliorer et d'adapter le niveau de service des transports en commun.

Trois scénarios complémentaires, déclinés du scénario B, ont donc été mis à l'étude à l'issue de la première phase de concertation afin de répondre aux demandes d'améliorations, notamment sur les voies secondaires de « Kerniol ».

Cette première phase de concertation a ainsi soulevé des questions et des demandes qui ont nécessité la réalisation d'études complémentaires.

Une réunion publique a été organisée le 12 juin 2024 afin de faire part au public des résultats de cette concertation, tout en présentant les premiers résultats des études complémentaires menées dans l'intervalle.

Un dossier de synthèse a été distribué à cette occasion aux participants à la réunion précitée et mis à la

disposition de tous sur le site internet du département, depuis le 17 juin 2024.

Par délibération du 8 octobre 2024, la commission permanente du conseil départemental a arrêté le bilan de la première phase de concertation dont ressortent les points suivants :

- **la confirmation de l'opportunité d'un réaménagement de la RD 767 et l'approbation du parti d'aménagement suivant :**
  - une artère urbaine limitée à 70 km/h ;
  - un élargissement à 2x2 voies sans bande d'arrêt d'urgence ;
  - une dénivellation de la RD 767 au droit des deux carrefours Trois Rois et Kerniol ;
  - une voie verte le long de la RD 767 pour les cyclistes et les piétons ;
  - une intégration des accès du parking relais porté par GMVA au niveau du carrefour des Trois Rois, sous réserve que GMVA soit en capacité de confirmer son implantation privilégiée ;
  - une intégration des liaisons douces transversales au droit des deux carrefours Trois Rois et Kerniol ;
  - une liaison douce complémentaire à étudier entre Kerniol et l'échangeur de Ménimur ;
- **l'abandon du scénario A consistant en des places à feux (non dénivelées) ;**
- **le choix du scénario B consistant en des carrefours dénivelés, ledit scénario devant toutefois encore être amélioré dans le cadre d'études complémentaires à réaliser.**

Naturellement, il a été décidé de tenir informé le public de ce bilan, et ce, *via* le site internet du département (<https://www.morbihan.fr/nos-actions/cadre-de-vie-et-mobilite/infrastructures-routes-et-mobilites/infrastructures-et-routes/avancement-des-projets-enquete-publique-et-concertation/rd767-section-trois-rois-menimur>).

Enfin, par cette délibération, le département a également approuvé la poursuite de la concertation dans le cadre d'une seconde phase, destinée à être mise en œuvre lorsque les études complémentaires menées par le département à la suite de la première phase seraient plus avancées, étant précisé que cette nouvelle phase de concertation avait pour objet de :

- départager les deux options d'aménagement à Kerniol répondant aux objectifs du projet, notamment en considérant le niveau de service de la ligne de bus n°1 ainsi que la traversée du carrefour par les cycles et les piétons ;
- confirmer si un abaissement de la RD 767 est techniquement envisageable au vu des contraintes géotechniques et des contraintes de maintien de la circulation en phase chantier ;
- et définir une enveloppe financière prévisionnelle.

## 2. Le dispositif de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation

Par délibération du 24 janvier 2025, la commission permanente du conseil départemental a réitéré les objectifs poursuivis par le projet et approuvé les modalités de cette deuxième phase de concertation du public.

La deuxième phase de concertation publique visait à :

- informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet de façon à permettre sa participation effective ;
- recueillir les avis, observations et propositions du public sur les points qui s'avéraient encore nécessaires à la définition du parti d'aménagement retenu à l'issue de la première phase de concertation (cf. point 2.1 ci-dessous).

Les modalités et le contenu du dossier de concertation ont été présentés et échangés avec les partenaires : la communauté d'agglomération GMVA, la ville de Vannes et la ville de Saint-Avé lors d'un comité de pilotage avec les élus des partenaires, et de plusieurs comités techniques avec les services des partenaires.

### 2.1. Points soumis à la deuxième phase de la concertation

Conformément aux délibérations précitées des 8 octobre 2024 et 24 janvier 2025, la deuxième phase de concertation visait notamment à :

- **départager les deux options d'aménagement à Kerniol afin de répondre aux objectifs du projet, notamment au regard du niveau de service de la ligne de bus n°1 ainsi que la traversée du carrefour par les cycles et les piétons ;**
- **confirmer si un abaissement de la RD 767 était techniquement envisageable au vu des contraintes géotechniques et des contraintes de maintien de la circulation en phase chantier ;**
- **et à définir une enveloppe financière prévisionnelle.**

Ces points ont nécessité d'avancer les études d'avant-projet sommaire sur l'ensemble du projet, y compris le carrefour des Trois Rois qui n'avait pas fait l'objet de remarque particulière lors de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation, mais pour lequel les échanges avec les partenaires ont permis d'intégrer des aménagements en faveur des transports en commun et des parkings relais.

La ville de Vannes a également engagé les études d'avant-projet-sommaire de l'option « carrefours à feux complétés » sur l'échangeur de Ménimur.

Le dossier de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation a ainsi permis de présenter l'avancement des études sur l'ensemble du projet, notamment :

- les transports en commun et parkings relais au carrefour des Trois Rois ;

- les aménagements cyclables et piétonniers ;
- une synthèse du parti d'aménagement privilégié sur l'ensemble du projet, y compris sur l'échangeur de Ménimur.

## 2.2. Les modalités de cette deuxième phase de concertation

La deuxième phase de concertation s'est déroulée du 3 mars 2025 au 3 avril 2025.

Elle a associé les partenaires locaux concernés par le projet ainsi que les habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767.

D'une manière générale, toute personne était autorisée à y participer.

Différentes modalités de concertation avaient été prévues par la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 24 janvier 2025, afin de favoriser l'information et la participation du plus grand nombre :

- une réunion publique, qui s'est tenue le mardi 11 mars à 18 h au campus de Tohannic (amphithéâtre 250 places du bâtiment IAE/DSP), avec pour objectifs de rappeler l'état d'avancement du projet et de présenter le résultat des études complémentaires ;
- un site internet dédié (<https://www.registre-dematerialise.fr/6025>) sur lequel étaient mis à disposition :
  - le dossier de la deuxième phase de concertation ;
  - la plaquette de présentation de la deuxième phase de concertation ;
  - un accès à un registre dématérialisé où ont pu être déposées des observations.
- sur le site internet du département, étaient également mis à disposition :
  - l'ensemble des documents de la première phase de concertation : dossier de concertation complet, sa synthèse, le support de présentation de la réunion publique du 15 décembre 2023, le dossier de restitution de la première phase de concertation présenté lors de la réunion publique du 12 juin 2024, ainsi que le bilan de cette première phase de concertation approuvé par la délibération du 8 octobre 2024 ;
  - la date de la réunion susmentionnée et le lien vers le site dédié précité.
- pendant toute la durée de la concertation, il a également été possible d'avoir accès au bilan de la première phase de concertation, au dossier de la deuxième phase de concertation, ainsi qu'à la plaquette de présentation du projet en version papier en mairies de Vannes et Saint-Avé aux jours et heures d'ouverture au public. Des registres papier avaient également été mis à disposition dans ces deux mairies afin de recueillir les observations du public.

**Le dossier de la deuxième phase de concertation s'est inscrit dans la poursuite du processus de concertation du public engagé dès décembre 2023, en permettant au public d'être informé et d'émettre des avis/observations sur les études complémentaires réalisées.**

## 2.3. L'information préalable

La concertation a fait l'objet d'une annonce préalable dans les journaux régionaux « Ouest France » et « Le Télégramme », le 17 février 2025 (cf 8.2 Annexe 2 – Annonces préalables au démarrage de la concertation).

L'information sur la concertation et la réunion publique du 11 mars 2025, a également été relayée sur le site internet du département, dès le 18 février 2025, ainsi que sur le site internet de la ville de Vannes, à partir du 25 février (cf 8.4 Annexe 4 – Annonces préalables de la réunion publique du 11 mars 2025).

L'avis de concertation a été affiché sur 10 panneaux en format A2, implantés au bord de la RD 767 entre le giratoire des Trois Rois et l'échangeur de Ménimur le 13 février 2025, ainsi que dans les mairies de Vannes (17 février 2025) et de Saint-Avé (14 février 2025). 2 panneaux à message modifiable sur fond jaune ont également été implantés le long de la RD 767 dès le 13 février et pendant toute la durée de la concertation.

Concernant la réunion publique du 11 mars 2025 (cf 8.4 Annexe 4 – Annonces préalables de la réunion publique du 11 mars 2025), elle a également été rappelée par :

- un article paru dans le « Ouest France » le 26 février 2025 ;
- deux articles parus dans « Le Télégramme » les 25 et 28 février 2025 ;
- une information été mise en ligne sur le site du département et sur le site de la ville de Vannes ;
- une lettre a également été déposée le 6 mars 2025 auprès des acteurs économiques du secteur (cf 8.5 Annexe 5 – Lettre adressée aux acteurs économiques) et transmise par mail au réseau d'acteurs économiques déjà contacté lors de la première phase de concertation (cf 8.6 Annexe 6 – Liste des autres acteurs économiques invités par mail pour la réunion publique du 11 mars 2025).

## 2.4. Des réunions avec les partenaires et acteurs locaux

Plusieurs réunions ont également été organisées avec les partenaires et acteurs locaux :

- réunion du 24 février 2025 avec la direction interdépartementale des routes ouest en charge de l'exploitation de la RN165 et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne en charge de l'étude de l'échangeur du Liziec ;
- réunion du 25 février 2025 avec l'association Vélo Motive qui s'était exprimée lors de la première phase de concertation et qui avait souhaitée être associée plus étroitement aux études des aménagements cyclables ;
- réunion du 28 février 2025 avec la mairie de Saint-Avé.

Ces réunions ont consisté à présenter de manière synthétique le dossier de concertation aux partenaires et acteurs locaux pour permettre une meilleure appropriation du projet et un temps d'échange préalable.

### 3. Le déroulement de la concertation

#### 3.1. La presse

Les articles de presse relatant la concertation publique sont listés ci-dessous et figurent en annexe 4.

| Support       | Date                  | Objet                                                                 |
|---------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Ouest France  | 26 février 2025       | Information sur la concertation et sur la réunion publique du 11 mars |
| Le Télégramme | 25 et 28 février 2025 | Information sur la concertation et sur la réunion publique du 11 mars |
| Ouest France  | 12 mars 2025          | Résumé sur la réunion publique du 11 mars                             |
| Le Télégramme | 12 mars 2025          | Résumé sur la réunion publique du 11 mars                             |

#### 3.2. La participation à la réunion publique

La réunion publique du 11 mars 2025 a réuni environ 100 participants.

#### 3.3. La consultation du site web

Un site internet dédié a été mis en ligne durant toute la durée de la deuxième phase de concertation à l'adresse suivante : (<https://www.registre-dematerialise.fr/6025>).

- **Téléchargements**

- Avis de concertation : 96 ;
- Dossier de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation : 90 ;
- Délibération de la concertation : 82 ;
- Synthèse du dossier de concertation (1<sup>ère</sup> phase) : 37 ;
- Dossier de concertation (1<sup>ère</sup> phase) : 35 ;
- 1<sup>ère</sup> restitution de la concertation (1<sup>ère</sup> phase) réunion du 12 juin 2024 : 32 ;
- Bilan de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation : 29 ;
- Présentation de la réunion du 15 décembre 2023 (1<sup>ère</sup> phase) : 28 ;
- Synthèse du dossier de la 2<sup>ème</sup> phase de concertation : 18 ;

- **Nombre de visites sur le site**

- **1 055 visites sur le site dédié**, avec 84 visites le 3 mars 2025,
- 292 visites avec téléchargement d'au moins 1 fichier.

- **Contributions**

- 28 contributions (sans doublon) déposées sur le site web et par mail ;
- 9 contributions lors de la réunion publique ;
- aucune contribution sur les registres papiers en mairies de Vannes et Saint-Avé.

→ **Soit 37 contributions distinctes au total**

Il faut noter qu'il n'a pas été possible de relier les contributions exposées en réunion de concertation et celles déposées sur le site web : il existe donc potentiellement des doublons.

- **Typologie des contributeurs**

Le type de contributeurs a été déduit du contenu des contributions car il est rarement explicite :

- **16 habitants ;**
- 3 usagers ;
- 2 entreprises (dont l'hypermarché « U » implanté sur la commune de Saint-Avé) ;
- **3 associations :**
  - **la Vélo motive** - à vélo dans le Pays de Vannes : *Fondée en 2007 par et pour les usagers de la bicyclette, cette association a pour objet de promouvoir sous toutes ses formes l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement à part entière, y compris en combinaison avec d'autres modes de transport ;*
  - **l'association syndicale libre du Foso** (association syndicale libre des copropriétaires du lotissement du Foso situé dans le quartier de Ménimur) ;
  - **l'association syndicale libre du Dolmen** (résidence située à l'ouest du giratoire des Trois Rois).

A noter également que depuis le début de la première phase de concertation, soit depuis le 30 novembre 2023, une page internet dédiée au projet figure sur le site internet du département ([rd767.morbihan.fr](https://www.morbihan.fr) puis <https://www.morbihan.fr/nos-actions/cadre-de-vie-et-mobilite/infrastructures-routes-et-mobilites/infrastructures-et-routes/avancement-des-projets-enquete-publique-et-concertation/rd767-section-trois-rois-menimur>). Elle demeurera accessible *a minima* jusqu'à la délibération de la commission permanente du conseil départemental approuvant le bilan de cette deuxième phase de la concertation.

## 4. La synthèse thématique des observations et propositions formulées par le public

Le présent chapitre propose d'une part d'identifier les principales thématiques abordées dans les contributions. D'autre part, les remarques et questions sont présentées plus en détail ; elles feront l'objet de réponses de la part du département au chapitre 5.

### 4.1. Les thématiques abordées

La liste ci-dessous présente les grandes thématiques abordées dans les contributions ; une contribution pouvant comporter plusieurs thématiques. Le nombre de contributions évoquant chaque thématique est précisé.

| Grandes thématiques abordées                 | Nombre de contributions / 37 |
|----------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Modes alternatifs à la voiture dont :</b> | <b>23</b>                    |
| Modes alternatifs (en général)               | 9                            |
| Cycles et piétons                            | 9                            |
| Transports en commun                         | 3                            |
| Parking relais                               | 2                            |
| <b>Desserte locale</b>                       | <b>14</b>                    |
| <b>Parti d'aménagement</b>                   | <b>11</b>                    |
| <b>Sécurité</b>                              | <b>8</b>                     |
| <b>Nuisances sonores</b>                     | <b>7</b>                     |
| <b>Vitesse</b>                               | <b>4</b>                     |
| <b>Déplacements routiers</b>                 | <b>3</b>                     |
| <b>Intégration dans le paysage</b>           | <b>3</b>                     |
| <b>Trafic</b>                                | <b>1</b>                     |
| <b>Phasage chantier</b>                      | <b>1</b>                     |
| <b>Foncier</b>                               | <b>1</b>                     |

Les principales thématiques évoquées dans les contributions portent en premier lieu sur les modes alternatifs à la voiture : cycles, marche à pied, transports en commun, le parking relais prévu au carrefour des Trois Rois.

La desserte locale constitue la seconde thématique la plus évoquée et concerne plus particulièrement la suppression des deux accès entre la RD767 et la route de Tréhuinec.

Plusieurs autres thématiques ont également été abordées : le parti d'aménagement, la sécurité en particulier des cyclistes et piétons et les nuisances sonores. Alors que l'amélioration des déplacements routiers était la thématique la plus évoquée lors de la première phase de concertation, elle est restée secondaire dans le cadre de cette deuxième phase par rapport aux autres points évoqués.

Le chapitre suivant détaille les problématiques associées à ces thématiques.

### 4.2. Les observations et propositions formulées

Le présent chapitre présente de façon plus détaillée les observations et propositions formulées dans les contributions, en opérant un regroupement plus fin de ces remarques afin de proposer dans le chapitre 5 des éléments de réponse.

- **Les modes alternatifs à la voiture (marche, vélo, bus, ...)**

1. **Observations en faveur des modes de transport alternatifs** : « Soyez novateurs faites de la place au TC, vélos et autres moyens de déplacements légers » ; « garantir une solution de transport adaptée aux besoins des habitants tout en intégrant les alternatives de mobilités douces et en préservant l'accès aux services scolaires. »

*Nombre de contributions : 23*

2. **Cycles et piétons**, avis plutôt favorable sur les aménagements prévus en faveur des cyclistes et des piétons qui permettront de les sortir du trafic général (notamment par l'association Vélotomote). Une contribution demande de les rendre obligatoires pour les cyclistes. Des aménagements complémentaires sont sollicités au niveau de la couronne nord des Trois Rois, de la route de Tréhuinec et de la liaison avec la piste cyclable de la CPAM. Pour cette dernière (évoquée à plusieurs reprises), il est proposé la mise en place d'une passerelle soit au-dessus de la voie ferrée soit en prolongement de la passerelle déjà prévue par le projet (liaison entre la future piste cyclable et le lotissement du Foso).

La passerelle, déjà prévue au niveau de l'impasse du Foso, est questionnée par l'association Vélotomote (coût disproportionné et crainte d'une suppression de la traversée existante rue Eugène Delacroix).

Une autre contribution propose le déplacement de la passerelle au niveau de la rue Eugène Delacroix.

*Nombre de contributions : 9*

3. **Des transports en commun** à améliorer (fréquence de la ligne 1, aménagement de l'arrêt de bus du Dolmen et développement des transports en commun sur la route de Tréhuinec)

*Nombre de contributions : 3*

4. **Le parking relais** prévu au carrefour des Trois Rois : 200 places insuffisantes et proposition d'ambitionner un véritable pôle d'échange multimodal pour accueillir les taxis et la ligne de car Breizhgo Saint-Brieuc – Pontivy- Vannes, permettre les déposer minute.

*Nombre de contributions : 2*

- **Desserte locale**

5. La préservation de la **desserte locale** souhaitée par des habitants de Tréhuinec / Kermesquel, qui estiment que leur quartier est « particulièrement isolé et enclavé en termes d'accès ». Ils sont défavorables à la suppression des deux accès entre la RD767 et la route de Tréhuinec car ils indiquent que cela conduirait à une augmentation de la circulation sur cette route communale déjà inadaptée au trafic actuel, car très étroite et sans aménagement pour les cyclistes et piétons.

Cette suppression, source d'anxiété pour certains habitants, est perçue comme étant en contradiction avec le développement urbain actuel et le caractère non accidentogène des accès existants. Elle pourrait également aggraver les difficultés sur les giratoires de Plescop et de Kerniol. Une difficulté de croisement sur l'allée du Dolmen est également pointée.

*Nombre de contributions : 14*

- **Parti d'aménagement, sécurité, vitesse et amélioration des déplacements routiers**

6. **Le parti d'aménagement** a fait l'objet de plusieurs remarques et propositions :

2 contributions estiment que le projet est daté « des années 70 ».

Les autres contributions sont plutôt favorables au projet et proposent les améliorations suivantes :

- une sortie supplémentaire depuis la RD 767 vers la zone médicale (rue du docteur Joseph Audic) (2 contributions) ;
- une voie réservée aux transports en commun, covoiturage, taxis, ... (2 contributions) ;
- le remplacement des feux supplémentaires sur la partie nord de l'échangeur par un giratoire (2 contributions) ;
- la création d'un shunt entre la RD 135bis et la RD 767 Nord ;
- une déviation du mouvement de Saint Brieuc vers Vannes ;
- « éviter le passage des camions aux heures de pointe » ;
- la diminution de la hauteur sous ouvrages et la limitation de leurs accès aux seules voitures et camionnettes.

La configuration du giratoire cacahuète des Trois Rois est interrogée (1 contribution défavorable).

*Nombre de contributions : 11*

7. La **sécurité** des cyclistes et des piétons est abordée par les habitants du quartier de Kermesquel / Tréhuinec, sur la route de Tréhuinec.

*Nombre de contributions : 8*

8. La réduction de la **vitesse** de cette portion de la RD 767 à 50 km/h (voire 30 km/h pour 1 contribution) est demandée pour améliorer la fluidité et diminuer les nuisances (pollution et bruit) (2 contributions).

Demande de radar pour le respect de la vitesse de 70km/h

*Nombre de contributions : 4*

9. **L'amélioration des déplacements routiers** reste une attente exprimée, notamment au carrefour des Trois Rois (2 acteurs économiques) et entre le carrefour des Trois Rois et la RN165.

*Nombre de contributions : 3*

- **Impacts divers du projet**

10. L'augmentation des **nuisances sonores** est évoquée par des habitants et 2 associations en lien avec l'augmentation du trafic et la proximité du projet (y compris du parking) avec les habitations.

Il est demandé si les murs acoustiques sont intégrés au coût du projet.

Une contribution demande la prise en compte réglementaire de l'antériorité de la résidence du Dolmen par rapport à la RD767.

*Nombre de contributions : 7*

11. **L'intégration du projet dans le paysage** est améliorée par la couverture de la RD767 (au droit

des carrefours).

L'intégration du parking envisagé à terme de 1 000 places interroge.

Une association de lotissement demande si la piste cyclable prévue le long de la RD767 aura un impact sur la partie boisée en rive du cours d'eau (Marlon).

*Nombre de contributions : 3*

12. L'évolution du **trafic** sur l'avenue du 4 août 1944 est questionnée.

*Nombre de contribution : 1*

13. Le **phasage chantier** et son impact sur une activité économique est évoqué.

*Nombre de contribution : 1*

14. **Foncier** : Une association de lotissement demande si la rampe d'accès à la passerelle aura un impact sur les maisons qui jouxtent l'impasse du Foso.

*Il semble cependant y avoir une confusion entre l'impasse du Foso située entre le lycée et le complexe sportif et l'allée du Foso qui se situe en impasse dans le lotissement du Foso. La rampe de la passerelle est bien prévue en continuité de l'impasse du Foso et non pas de l'allée du Foso.*

*Nombre de contribution : 1*

## 5. Les réponses synthétiques du département

### 5.1. Quelques rappels des dossiers de concertation

Certaines grandes thématiques exprimées sont développées dans le chapitre suivant « les enseignements de la concertation ».

| Remarques sur le principe d'une artère urbaine à 70km/h                                                                 | Rappel d'éléments déjà présentés en concertation                                                                                                                                                                                                                            | Dossier 1 <sup>ère</sup> phase | Bilan 1 <sup>ère</sup> phase | Dossier 2 <sup>ème</sup> phase |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Projet des années 70<br>Envisager des alternatives à la voiture particulière                                            | Différentes hypothèses prises en compte<br>-> baisse globale de la part de la voiture dans les déplacements à l'échelle urbaine de Vannes                                                                                                                                   | p24                            | p15                          | p16                            |
| Réduction de la vitesse à 50 km/h voire 30 km/h pour améliorer la fluidité et réduire les nuisances (pollution, bruit). | L'aménagement d'un boulevard urbain a été écarté car il n'est pas cohérent avec la fonction de transit de cet axe structurant à l'échelle du département et de la région. Le statut de voirie structurante d'agglomération et d'artère urbaine limitée à 70km/h est retenu. | p28                            | p15-16                       |                                |

| Proposition d'amélioration du projet d'artère urbaine à 70km/h                                                                              | Rappel d'éléments déjà présentés en concertation                                                                                                                                                                                         | Dossier 1 <sup>ère</sup> phase | Bilan 1 <sup>ère</sup> phase | Dossier 2 <sup>ème</sup> phase |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Développer les transports en commun et les intégrer dans les aménagements                                                                   | C'est bien un objectif du projet                                                                                                                                                                                                         |                                |                              |                                |
| Dévier le mouvement Saint-Brieuc vers Vannes<br>Quelle sera l'évolution du trafic sur l'avenue du 4 août 1944 ?                             | Un report de trafic est attendu depuis l'avenue du 4 août et la RD779 vers la RD767.<br>La diminution du trafic sur cette avenue du 4 août va permettre à la ville et à GMVA d'améliorer la vitesse commerciale de la ligne 1.           | p24                            | P15-16                       | p6                             |
| Possibilité de réserver une voie au transport en commun, covoiturage, taxis                                                                 | Considérée comme peu pertinente : la ligne 1 sera confortée sur son itinéraire actuel au travers des quartiers d'habitations.                                                                                                            |                                | p16                          |                                |
| Sortie supplémentaire de la RD767 vers la zone médicale (rue Audic)                                                                         | Elle n'est pas nécessaire pour améliorer la circulation et s'avère difficile à intégrer entre les bretelles déjà prévues (cf bilan de la 1 <sup>ère</sup> phase de la concertation)                                                      |                                | p17                          |                                |
| Eviter les poids lourds aux heures de pointes<br>Réduire la hauteur sous ouvrages et limiter leur accès aux seules voitures et camionnettes | L'importance du trafic poids lourds de la RD767 est bien une caractéristique de cet axe structurant du réseau routier départemental d'intérêt régional.<br>Cette fonction de transit de la RD767 conduit à écarter cette option.         | p28                            |                              |                                |
| Inquiétude sur les feux supplémentaires prévus sur la partie nord de l'échangeur de Ménimur, proposition d'un giratoire                     | La modélisation par le département des feux supplémentaires a été reprise et améliorée par la ville de Vannes déjà gestionnaire des feux existants.<br>Les résultats de réserves de capacité statique conduisent à écarter le giratoire. |                                |                              | P24<br>p45-46<br>p25           |

### 5.2. Des propositions écartées ou hors projet du département

| Propositions écartée ou hors projet                                                                                                       | Réponse synthétique du MOA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Liaison cyclable avec celle de la CPAM, au dessus de la voie ferrée                                                                       | Hors du périmètre du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Le déplacement de la passerelle au droit de la rue Eugène Delacroix                                                                       | L'intérêt d'une passerelle qui serait implantée au droit de l'impasse du Foso est bien d'ajouter une liaison en traversée de la RD767 entre celles prévues sur le giratoire cacahuète dénivelé de Kerniol et celle au niveau du carrefour à feux avec la rue Eugène Delacroix.                                                                                  |
| Aménagement de la route de Tréhuinec pour sécuriser les cycles et piétons                                                                 | S'agissant d'une problématique déjà existante sur cette voie communale, l'élargissement de la route de Tréhuinec n'est pas intégrée au projet de la RD767. La demande a été transmise à la ville de Vannes, gestionnaire de cette voie.                                                                                                                         |
| Préserver la desserte locale du quartier de Kermesquel en maintenant les deux accès actuels entre la RD767 et la route de Tréhuinec       | En accord avec la ville de Vannes, la future configuration de la RD767 et de la partie nord de l'échangeur de Ménimur ne permettra pas leur maintien.<br>A noter que certains usagers utilisent la route de Tréhuinec comme raccourci entre le giratoire de Kerkuern à Plescop et le giratoire de Kerniol à Vannes. Cet usage n'a pas vocation à être favorisé. |
| Eviter les poids lourds aux heures de pointe<br>Réduire la hauteur sous ouvrage et limiter leur accès aux seules voitures et camionnettes | L'importance du trafic poids lourds de la RD767 justifie son statut d'axe structurant du réseau routier départemental d'intérêt régional.<br>Cette option de limiter le gabarit des ouvrages a déjà été écartée lors de la 1 <sup>ère</sup> phase de concertation.                                                                                              |

### 5.3. Des propositions compatibles avec une évolution à terme du projet

| Propositions compatibles avec le projet                                                                                                                                                | Réponse du MOA                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Compléter la couronne pour les cycles et piétons au nord du giratoire cacahuète des Trois Rois                                                                                         | Cette liaison n'est pas retenue pour l'instant du fait du trafic important sur la bretelle vers Pontivy, mais la surface de l'ouvrage permettrait de l'intégrer ultérieurement.                                                                                                      |
| Parking relais : ambitionner un véritable pôle d'échange multimodal pour accueillir les taxis et la ligne de car Breizhgo Saint-Brieuc – Pontivy- Vannes, permettre les dépose minute. | Le CD56 a dimensionné les quais des bus avec GMVA, de façon à permettre l'accueil futur de bus articulé. De plus 2 quais seront aménagés pour permettre les changements de chauffeurs (terminus). Un dépose minute pourra être intégré lors des études de détails du parking relais. |

### 5.4. Les études à venir

Certaines remarques formulées nécessitent des études plus détaillées pour apporter une réponse.

| Remarques les plus fréquentes                                                                    | Etudes à venir                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévoir des dispositifs anti-bruit<br>Les murs acoustiques sont-ils intégrés au coût du projet ? | Les études à venir permettront de dimensionner les dispositifs.<br>Une provision a bien été intégrée dans le coût prévisionnel. |
| La phase Travaux                                                                                 | Les études à venir sur le scénario retenu intégreront le phasage chantier.                                                      |
| Foncier et intégration du projet dans le paysage                                                 | Les impacts foncier et l'intégration du projet dans le paysage seront présentés lors de l'enquête publique.                     |

Concernant les **nuisances sonores**, une étude spécifique sera réalisée pour estimer les incidences acoustiques du projet.

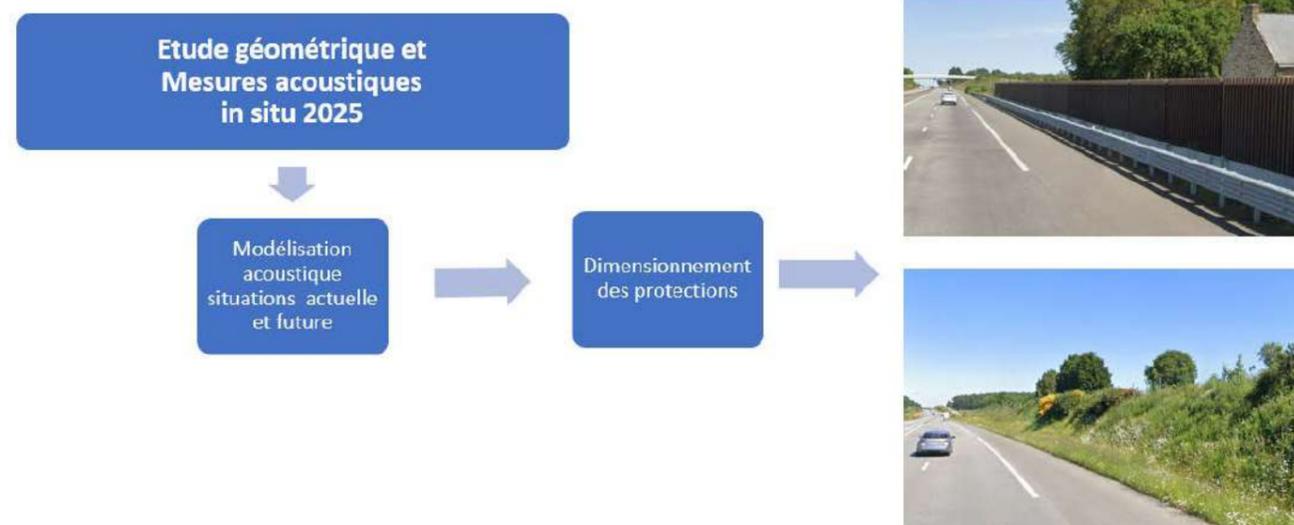
Cette estimation se base en premier lieu sur la mesure des niveaux sonores actuels en façade des locaux situés en bordure de la RD 767 ; la mesure s'effectue en parallèle d'une campagne de comptage des véhicules sur la RD 767.

Une modélisation acoustique est alors calée en situation actuelle avec ces mesures, l'altimétrie du terrain y compris celle de la route actuelle et du trafic actuel.

L'étude géométrique du projet doit également être suffisamment avancée pour définir l'altimétrie du projet.

Une modélisation de la contribution sonore du trafic de la RD 767 à terme (2047) est estimée à partir des trafics futurs (2047) et de la géométrie future de la voie (y compris son profil altimétrique).

L'analyse des résultats se fera en lien avec la réglementation pour définir les protections nécessaires.



## 6. Les enseignements de la 2<sup>ème</sup> phase de la concertation

### 6.1. Abaissement de la RD 767

Les études complémentaires menées ont confirmé la faisabilité d'un abaissement de la RD 767 au droit des carrefours des Trois Rois et de Kerniol.

Par conséquent, le département a proposé, dans le cadre de cette deuxième phase de concertation, la configuration d'une RD 767 ainsi abaissée, dans la mesure où elle présente les avantages, contrairement à une RD 767 rehaussée :

- de diminuer les nuisances sonores au droit des carrefours des Trois Rois et de Kerniol ;
- et de permettre une meilleure intégration urbaine au droit des carrefours précités.
- 

Ce choix n'a pas suscité de remarques lors de celle-ci. Il est donc retenu.

### 6.2. Coût prévisionnel

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération a été estimée à 65M€ TTC environ. Cette estimation ne comprend pas les acquisitions foncières, les éventuelles participations financières aux déplacements de réseaux existants, le parking relais et le coût des mesures de compensation aux incidences sur les habitats naturels. Par ailleurs, il est susceptible d'évoluer car :

- le coût du phasage chantier est estimé sur la base d'une voie provisoire et de giratoires provisoires ;
- le volet assainissement est estimé sur la base de ratio de volume de bassin.

### 6.3. Trois Rois : une solution fonctionnelle

- Configuration du carrefour

**L'amélioration des déplacements routiers est une attente exprimée notamment au carrefour des Trois Rois par deux contributions d'acteurs économiques.**

**La solution du giratoire de type « cacahuète » a été présentée dans le dossier de la deuxième phase de concertation :**

Elle prévoit que :

- la RD 767 soit dénivelée avec un ouvrage d'environ 80m de long sous le giratoire « cacahuète » ;
- le giratoire actuel d'un rayon de 38m soit remplacé par un giratoire « cacahuète » avec un rayon de 25m et un rayon de 30m : celui-ci raccorde plus de branches que le giratoire actuel puisque, outre les quatre bretelles de la RD 767 et les voies actuellement desservies (avenue du 4 août 1944, RD 135bis et l'allée du Dolmen), il permet de raccorder la rue de Kerbiquette

ainsi que l'accès au parking relais créé dans le délaissé sud.

Le giratoire « cacahuète » a également été étiré pour intégrer le nouvel arrêt de la ligne KICEO n°1, portant sa longueur totale à environ 140m.

Cette longueur ne permet cependant pas d'imaginer un fonctionnement avec 2 giratoires à emprise foncière constante. La longueur de 30m du barreau séparant les 2 anneaux, ne serait pas suffisante pour gérer le stockage, ce qui perturberait le fonctionnement des giratoires.

**Le département confirme que la solution de giratoire « cacahuète » présentée lors de la deuxième phase de concertation est fonctionnelle et, à ce stade, privilégiée.**

Lors de cette deuxième phase de concertation, une contribution s'est exprimée en faveur d'un fonctionnement avec deux giratoires plutôt qu'un fonctionnement avec un giratoire « cacahuète ».

Comme indiqué ci-avant, à emprise foncière constante, une telle solution n'est techniquement pas possible.

En effet, pour permettre un fonctionnement à deux giratoires, la longueur de barreau intermédiaire précité devrait être encore augmentée, ce qui impliquerait des emprises foncières plus importantes.

Dans la mesure où le fonctionnement à deux giratoires pourrait théoriquement améliorer les conditions de circulation, une simulation dynamique sera réalisée par le département sur ce point très limité du projet avant d'étudier plus avant cette variante potentielle, lors de la réalisation des études d'APD.

- **Parkings relais des Trois Rois**

La thématique des alternatives à la voiture est la plus évoquée lors de cette deuxième phase de concertation.

Depuis le début de la concertation, la réalisation de deux parkings est envisagée à proximité du carrefour des Trois Rois avec l'objectif d'atteindre 200 places de stationnement.

A la suite du bilan de la première phase de concertation, la communauté d'agglomération GMVA et le département s'organisent pour coordonner la réalisation des deux projets, avec :

- un parking principal au sud du giratoire ;
- un parking secondaire au nord, sur l'aire actuelle de covoiturage.

Une contribution émise considère que l'objectif de 200 places est insuffisant. Cela conforte le département dans son hypothèse d'une augmentation à terme de cette capacité (la modélisation de trafic a considéré une capacité de 1 000 places en 2047).

La contribution invitant les maîtres d'ouvrage à créer sur ce parking un véritable pôle d'échange multimodal sur conforte également le souhait de la communauté d'agglomération GMVA (maître d'ouvrage du parking) et le département (maître d'ouvrage de la RD767) de s'organiser pour intégrer l'étude de ces deux parkings à l'opération de la RD 767.

Les contributions demandant d'intégrer un dépose-minute ainsi qu'un accès aux taxis et aux cars Breizhgo au sein du parking relais principal sont retenues.

 **Une voie réservée aux bus de la ligne KICEO n°1 et un nouveau**

### terminus

La nécessité d'améliorer les transports en commun a été exprimée par trois contributions et constitue bien un objectif du projet partagé avec la communauté d'agglomération GMVA.

Un arrêt a été intégré à l'étude du giratoire. Cet arrêt constituerait un nouveau terminus pour une potentielle ligne 1bis.

Cette ligne 1bis ferait ainsi demi-tour après la desserte du parking relais principal (au sud du giratoire) pour reprendre la direction de Vannes par l'avenue du 4 août 1944.

Une voie réservée au bus serait aménagée en recul de l'anneau du giratoire. La réinsertion du bus dans l'anneau serait gérée avec des feux.

**A l'issue de la deuxième phase de concertation, le dimensionnement des quais bus a été validé avec GMVA :**

- un quai principal intégrant des équipements qui resteront à préciser ;
- un quai secondaire pour permettre le changement de chauffeur ;
- les deux quais permettent l'accueil à terme d'un bus articulé.



Figure 3 : Géométrie du giratoire cacahuète dénivelé des Trois Rois avec 2 quais de bus

## 6.4. Kerniol : le choix confirmé du giratoire « cacahuète »

Deux scénarios ont été présentés concernant le carrefour de Kerniol :

- celui du giratoire dénivelé : la RD 767 est dénivelée en 2x2 voies au droit des carrefours de Trois Rois et de Kerniol, un giratoire « cacahuète » est réalisé comme au carrefour des « Trois Rois » ;
- et celui de la place à feux dénivelée : la RD 767 est toujours dénivelée mais les carrefours à feux entre les bretelles de la RD 767 et les rues communales sont regroupés autour d'une place à feux. Chaque branche présente 2 voies en entrée et 1 voie en sortie. Les mouvements de « tourne à gauche » sont gérés par feux avec les 2 voies de l'anneau de la place, constituant des sas.

**A l'issue de la deuxième phase de concertation, le giratoire « cacahuète » dénivelé à Kerniol n'a pas suscité de remarque.**

Le giratoire « cacahuète » est privilégié par les partenaires (Communauté d'Agglomération GMVA et ville de Vannes), compte tenu de la fluidité des conditions de circulation induite et de sa compatibilité avec les perspectives d'évolution de son réseau de transports en commun.

Il est également privilégié par la ville de Vannes, au regard de la fluidité qu'il permet pour les déplacements du quotidien des piétons et des cyclistes.

**Il est donc retenu.**

La RD767 étant dénivelée, le giratoire ne rétablit plus que des voies communales et peut désormais être envisagé en agglomération au sens du code de la route, avec des panneaux d'entrée et de sortie implantés sur les bretelles de la RD 767.

Le giratoire « cacahuète », d'une longueur de 90m, est composé d'un anneau en forme de cacahuète avec deux rayons de 25m au lieu du giratoire actuel d'un rayon de 35m.

La RD 767 est représentée sous ce giratoire avec un ouvrage d'environ 90m de long ; soit 15m de plus que celui de la place à feux. Malgré cette dénivellation, le niveau de trafic nécessite de prévoir deux voies en entrée de giratoire pour la plupart des branches, sauf la bretelle de la RD 767 venant du carrefour des Trois Rois. Sur la route de Bernard, une deuxième voie d'entrée est réservée aux bus de la ligne KICEO n°1.

L'intersection de la route de Bernard avec la route de Tréhuinec, aujourd'hui gérée avec un carrefour en T, est proposée avec un giratoire pour faciliter le mouvement de tourne-à-gauche vers la route de Tréhuinec et éviter des remontées de file sur l'anneau. Une distance de 50m est préservée entre les 2 giratoires correspondant à la longueur de file maximale observée sur la simulation dynamique.



Figure 4 : Géométrie du giratoire dénivelé à Kerniol

### 6.5. Une passerelle complémentaire confirmée au droit de l'impasse du Foso

Une contribution craignait que la mise en place d'une passerelle au droit de l'impasse du Foso entraîne la suppression de la traversée existante située dans le prolongement de la rue Eugène Delacroix. Comme indiquée au 5.2 du présent document, celle-ci est bien proposée en complément du maintien :

- de la traversée piétonne et cycles au niveau du carrefour à feux entre la RD767 et la rue Eugène Delacroix ;
- de l'aménagement de traversées sur le futur giratoire « cacahuète » de Kerniol.

Il est proposé que cette passerelle intègre à terme le domaine public de la ville de Vannes, et que cette dernière participe financièrement à hauteur de 50% de son montant. Le cas échéant, une convention sera conclue en ce sens.

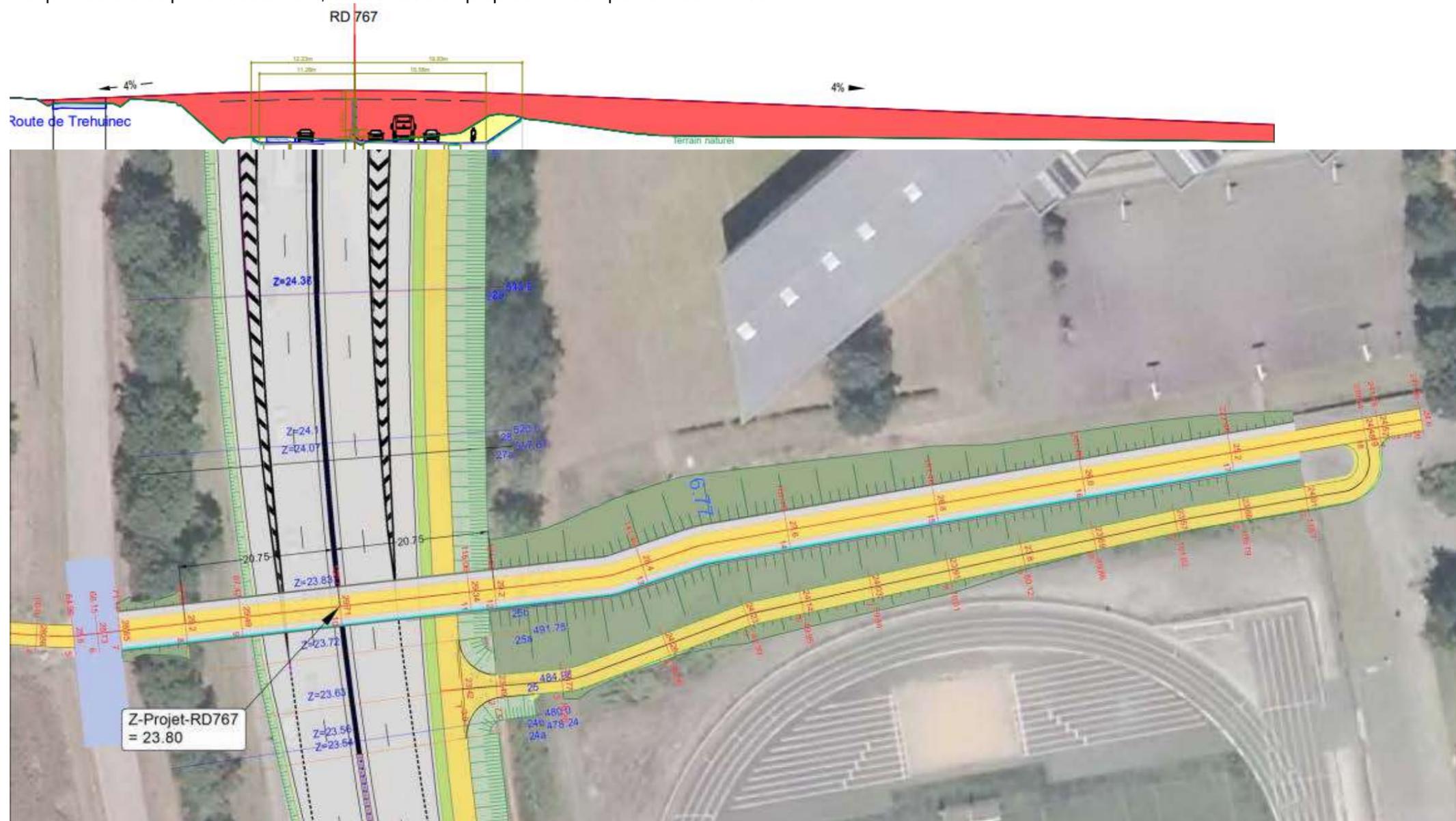


Figure 5 : Implantation de la passerelle sur l'impasse du Foso

## 6.6. Partie nord de l'échangeur de Ménimur et desserte locale

- Option carrefours à feux complétés

Le périmètre initial de l'opération d'aménagement de la RD 767 n'intégrait pas cet échangeur. Les études complémentaires ont conduit le département à intégrer les aménagements prévus sur la partie nord de l'échangeur de Ménimur. En effet, le département étant gestionnaire de la RD 767 sur la partie nord de l'échangeur, les élargissements de voiries qui seraient nécessaires sur cette partie nord de l'échangeur seront à intégrer à l'assainissement du projet de la RD 767.

La modélisation de trafic de la situation actuelle et du scénario de référence (évolution des conditions de circulation routière sans modification de la configuration actuelle de la RD767) a confirmé les difficultés grandissantes de circulation sur cet échangeur.

Dans le cadre de l'étude de la RD 767, une modélisation de trafic d'aménagements *a minima* a été menée et présentée lors de la première phase de concertation. La modélisation de cette solution a été présentée dans le dossier de la deuxième phase de concertation.

La ville de Vannes a engagé des études d'avant-projet sommaire et envisage aujourd'hui 3 nouvelles lignes de feux localisées sur la figure ci-dessous :

- sur la voie de « tourne à gauche » depuis Vannes vers Lorient ;
- sur la RD 767 nord vers Vannes ;
- sur la bretelle depuis Nantes vers Vannes.

La RD 767 serait élargie ponctuellement à 3 voies pour améliorer la capacité du carrefour.

En réponse aux quelques inquiétudes exprimées sur ces feux complémentaires lors de la deuxième phase de concertation, il est confirmé que **les études menées ont permis de démontrer que les adaptations présentées constituent une amélioration des conditions de circulations.**

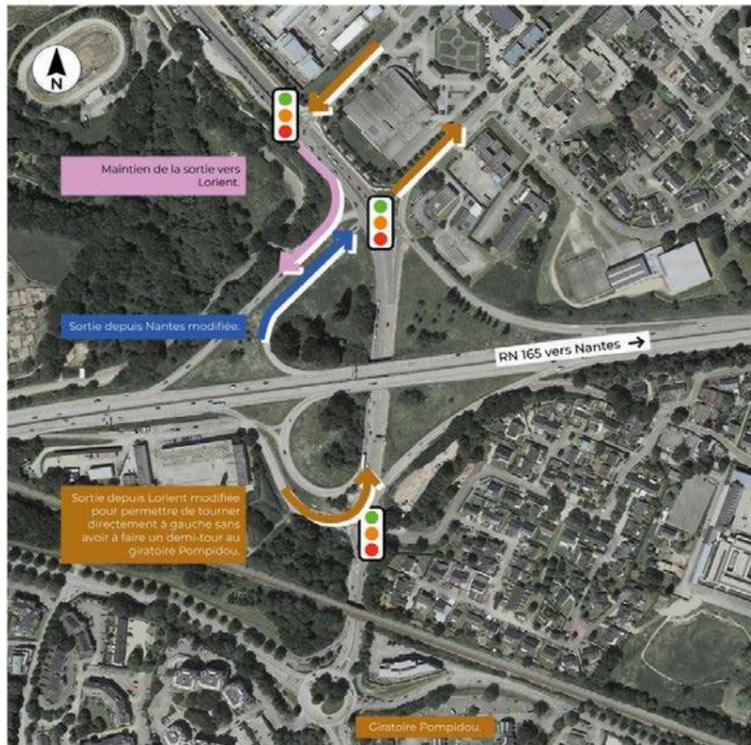


Figure 6 : Scénarios B\_1, B\_2 et B\_3 : carrefours à feux complétés  
Nouvelle option modélisée

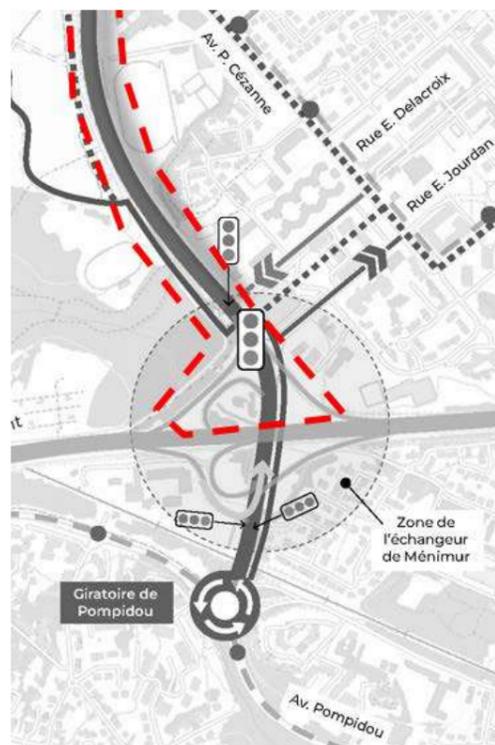


Figure 7 : Périmètre retenu pour l'aménagement de la RD767 sur l'échangeur de Ménimur

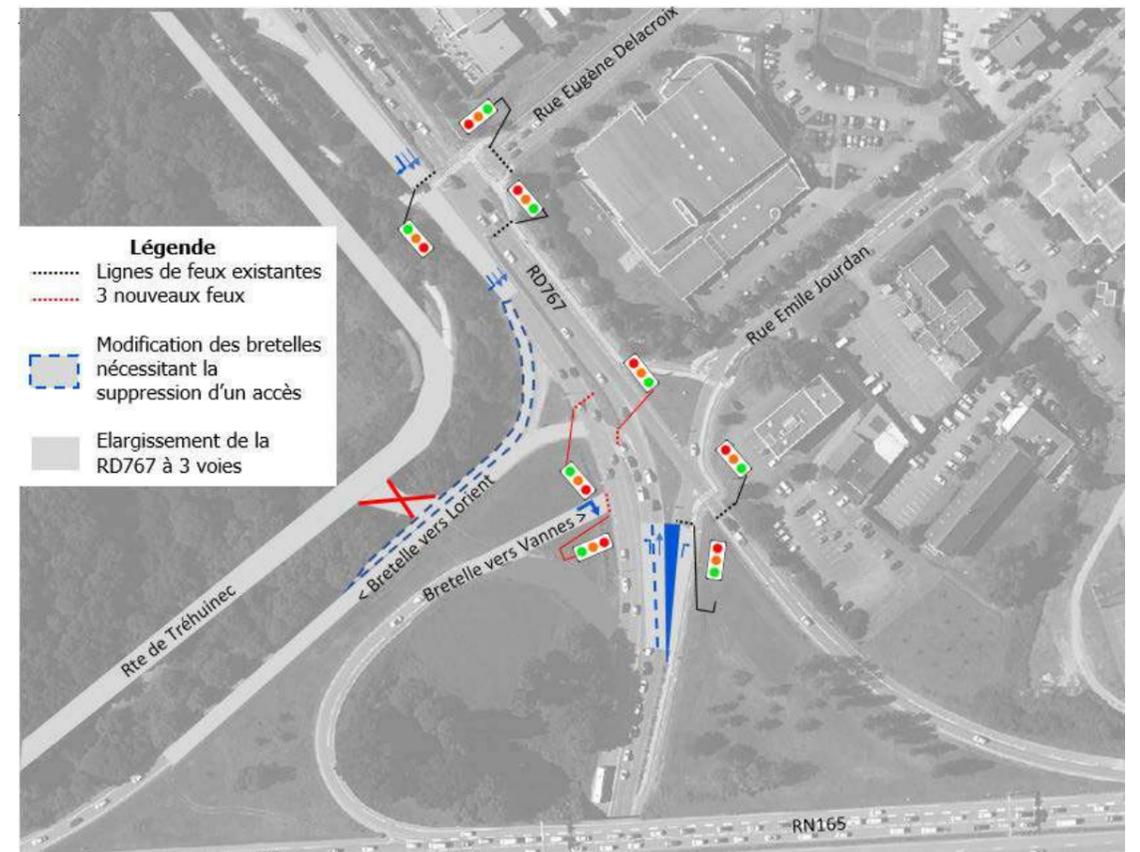


Figure 8 : Principe d'aménagement de la partie nord de Ménimur

- Suppression de deux accès à la route de Tréhuinec

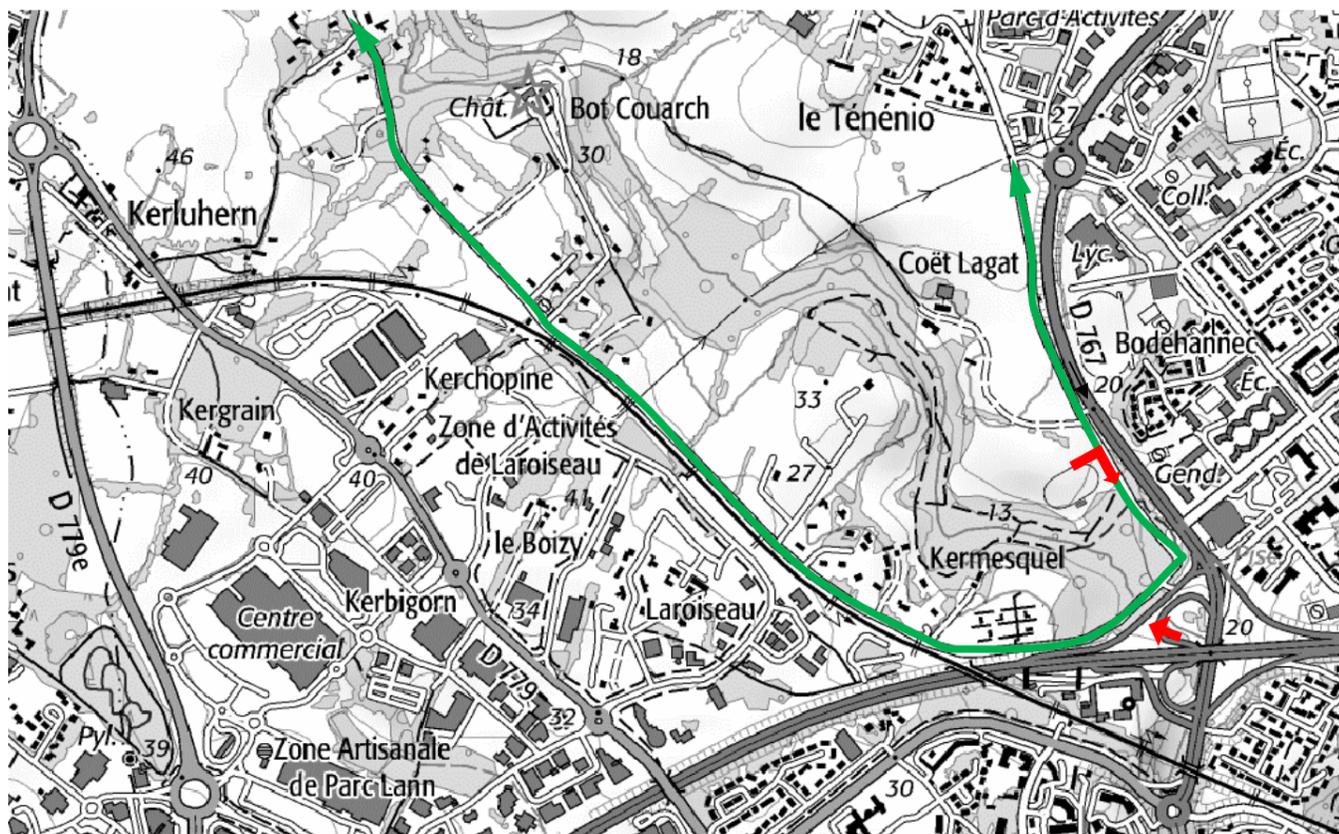


Figure 9 : Identification des deux accès sur la route de Tréhuinec



Figure 9 : Accès supprimés sur la route de Tréhuinec

Plusieurs contributions ont émis un avis défavorable aux suppressions des accès sur la route de Tréhuinec.

L'accès existant depuis la route de Tréhuinec sur la RD 767 se situe au niveau du parking de la voie verte reliant Vannes à Saint-Anne d'Auray. Il est régi par un Stop. Malgré la proximité des deux voies, l'accotement revêtu de la RD 767 facilite l'insertion des véhicules sur la RD 767, qui reste cependant très inconfortable compte tenu du trafic actuel de la RD 767.

**Comme évoqué dans le bilan de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation, l'élargissement à 2x2 voies sans bande d'arrêt d'urgence et la proximité des 2 voies ne permettront pas de maintenir, de manière sécurisée, cet accès sur la RD 767.**

Le deuxième accès supprimé se situe sur la bretelle en direction de Lorient.

Cette bretelle vers Lorient serait modifiée pour supprimer l'insertion actuelle par la gauche et rétablir une configuration usuelle avec une voie d'insertion uniquement destinée au mouvement « Pontivy vers Lorient ». Cette adaptation ne permettrait donc plus de maintenir l'accès actuel à la route de Tréhuinec. En effet, pour emprunter cet accès, l'usager serait en contre sens par rapport à la voie d'insertion.

Le rétablissement de cet accès supposerait son intégration dans un carrefour existant sans perturber celui-ci :

- le carrefour entre la RD767 et la rue Eugène Delacroix présente 3 branches, l'accès pourrait constituer une 4<sup>ème</sup> branche, mais la différence de niveau altimétrique entre la route de Tréhuinec et le carrefour est trop importante ;
- le carrefour à feux de la partie Nord de l'échangeur de Ménimur possède déjà 4 branches et un shunt qui ne permettent pas de maintenir l'accès actuel.

**La suppression des 2 accès entre la route de Tréhuinec et la RD767 est confirmée. A noter que bien que ces suppressions conduisent à des allongements de distance, les temps de parcours resteront semblables compte-tenu de l'amélioration de la fluidité de la RD 767 et du giratoire de Kerniol.**

**La demande d'amélioration de la route communale de Tréhuinec pour sécuriser les déplacements des cyclistes, piétons et faciliter la circulation des bus est à étudier par la ville de Vannes.**

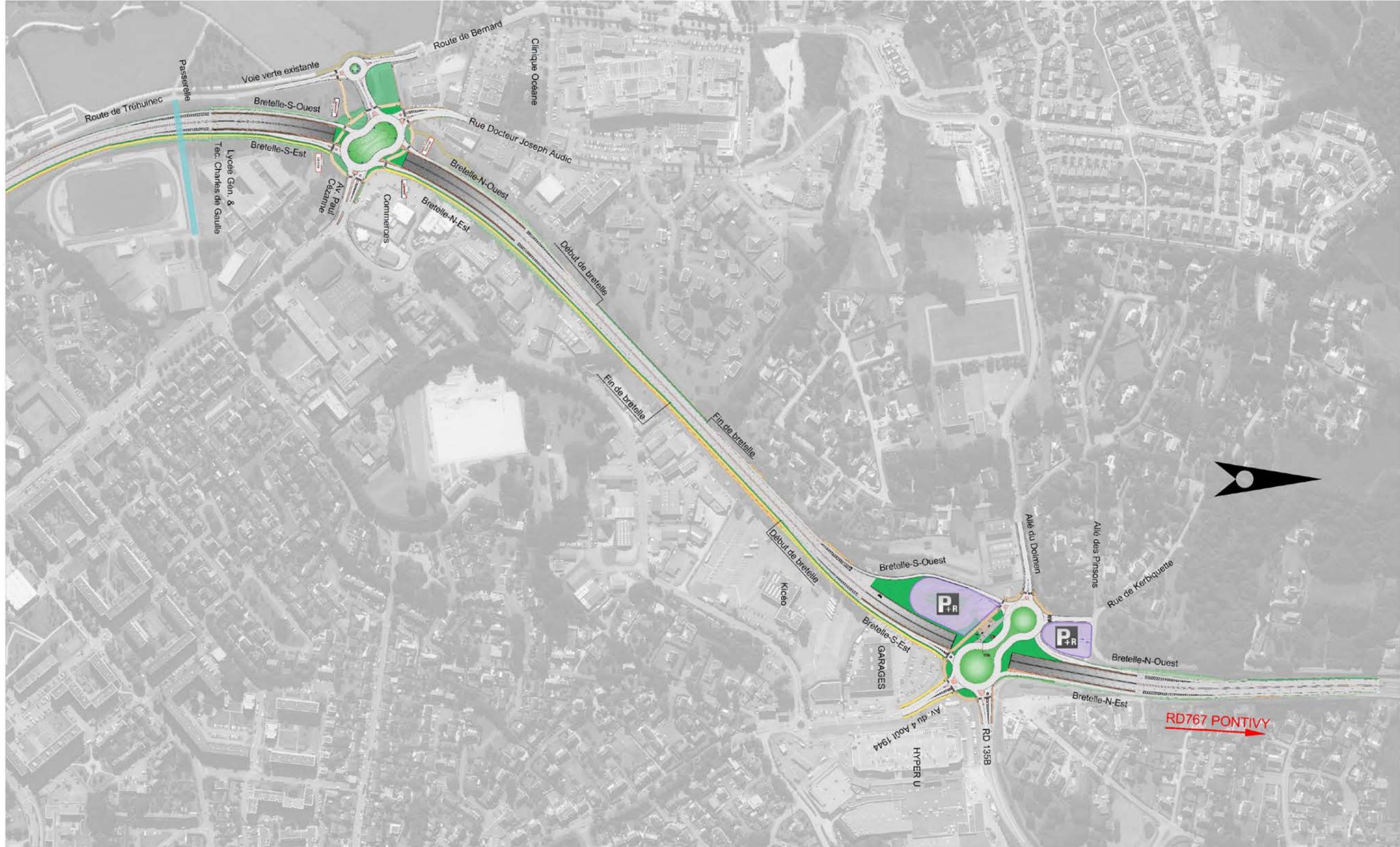


Figure 10 : Vue générale des carrefours de Kerniol et Trois Rois

## 7. Conclusion

Par délibération du **XX juin 2025**, la commission permanente du conseil départemental a arrêté le bilan de la deuxième phase de concertation qui s'est tenue du 3 mars 2025 au 3 avril 2025 ayant permis de prendre position sur les quelques points qui nécessitaient des études complémentaires arrêtant les points complémentaires suivants :

- les compléments suivants au parti d'aménagement retenu :

- le choix du scénario B3 prévoyant des carrefours dénivelés avec :
  - un giratoire « cacahuète » dénivelé au carrefour des Trois Rois ;
  - un giratoire « cacahuète » dénivelé au carrefour de Kerniol et un giratoire pour gérer l'intersection de la route de Bernard avec la route de Tréhuinec ;
  - des carrefours à feux complétés sur la partie nord de l'échangeur de Ménimur finalement intégré dans le périmètre du projet ;
- une dénivelation de la RD767 par abaissement au droit des deux carrefours des Trois Rois et de Kerniol ;
- une intégration des plateformes des parkings relais au projet de la RD767 ;
- une voie réservée au bus et des quais pour desservir le parking relais principal ;
- une intégration d'une passerelle complémentaire au droit de l'impasse du Foso ;
- la suppression de deux accès à la route de Tréhuinec, et l'ajout d'un giratoire entre la route de Tréhuinec et la route de Bernard.

- l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 65M€ TTC environ.

Cette estimation ne comprend pas les acquisitions foncières, les éventuelles participations financières aux déplacements de réseaux existants, le parking relais et le coût des mesures de compensation aux incidences sur les habitats naturels. Par ailleurs, il est susceptible d'évoluer car :

- le coût du phasage chantier est estimé sur la base d'une voie provisoire et de giratoires provisoires ;
- le volet assainissement est estimé sur la base de ratio de volume de bassin.

Plusieurs de ces points nécessiteront la formalisation d'une convention avec GMVA et la ville de Vannes.

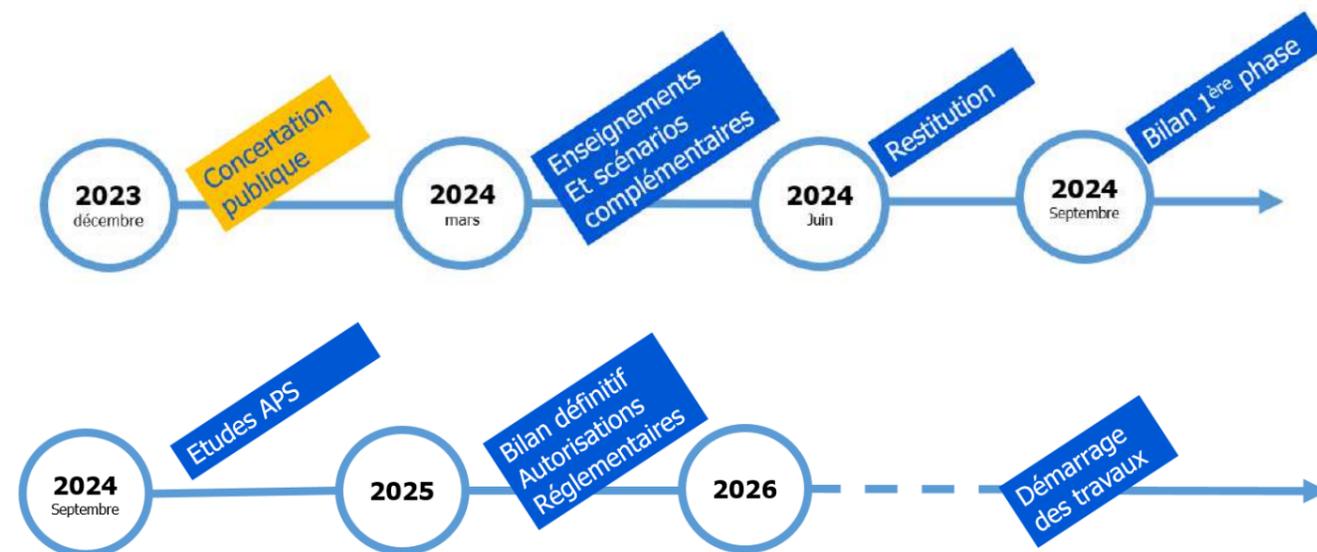


Figure 11 : Périmètre de l'aménagement

## 8. Annexes

### 8.1. Annexe 1 - Délibération du Département du Morbihan du 24 janvier 2025

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
ID : 2226327  
Envoi préfecture le 29/01/2025  
Retour préfecture le 29/01/2025  
Acte certifié exécutoire



#### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 24 janvier 2025

Rapporteur : Monsieur Gérard PIERRE

DELIBERATION N° 17  
(Pos. 25055)

#### Projet d'aménagement RD 767 - Section "Trois Rois / Ménimur" Vannes et Saint-Avé Deuxième phase de la concertation préalable

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie à l'hôtel du département sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : Karine BELLEC, Ronan LOAS, Gaëlle FAVENNEC, Gérard PIERRE, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Fabrice ROBELET, Soizic PERRAULT, Benoît QUÉRO, Christine PENHOUEÏ, Gilles DUFEIGNEUX, Françoise BALLESTER, Dominique LE MEUR, Denis BERTHOLOM, Rozenn GUÉGAN, Alain GUTHARD, Myrienne COCHÉ, Boris LEMAIRE, Catherine QUÉRIC et Mathieu GLAZ.

Absents : Marie-Jo LE BRETON (a donné pouvoir à Karine BELLEC) et Nicolas JAGOUDET (a donné pouvoir à Rozenn GUÉGAN).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-1 ;  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7 et R. 103-1 à 103-3 ;  
Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 120-1 ;  
Vu la délibération du conseil départemental en date du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente ;  
Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental du Morbihan du 3 novembre 2023 approuvant les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la section « Trois Rois/ Ménimur » de la RD 767 et les modalités d'une première phase de concertation ;  
Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental du Morbihan du 8 octobre 2024 arrêtant le bilan de cette première phase de concertation de l'opération ;  
Vu le rapport du président ;

Considérant que le projet d'aménagement de la RD 767 section « Trois Rois – Ménimur » qui s'étend du giratoire des Trois Rois jusqu'à la liaison avec la RN 165 est soumis à la concertation publique obligatoire au titre du code de l'urbanisme en application des articles L. 103-2 3° et R. 103-1 2° du code de l'urbanisme ;  
Considérant qu'une première phase de concertation s'est déroulée du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024 ;  
Considérant qu'une réunion publique a été organisée le 12 juin 2024 afin de présenter une première restitution de la participation du public en faisant notamment état des observations émises au cours de la concertation, des réponses du département et informant des études complémentaires menées ;  
Considérant que le bilan de la première phase de concertation a décidé la poursuite de la concertation dans le cadre d'une deuxième phase à mettre en œuvre lorsque les études complémentaires menées par le département à la suite de la première phase seraient plus avancées ;  
Considérant que les études étant désormais suffisamment avancées, il convient, conformément à l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme, de réitérer les objectifs poursuivis par le projet et de préciser les modalités de cette deuxième phase de concertation ;

**La commission permanente du conseil départemental adopte les propositions qui lui sont présentées et décide :**

1°) de réitérer les objectifs poursuivis par le projet :

- améliorer les niveaux de service de la RD 767 et de ses carrefours, ainsi que celui des transports en commun afin de l'adapter à l'urbanisation existante et future ;
- aménager les continuités cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD 767.

2°) d'approuver les modalités de la deuxième phase de concertation relative au projet d'aménagement de la RD 767 sur la section « *Trois Rois – Ménimur* », tels qu'exposées ci-après :

❖ La deuxième phase de concertation publique vise à :

- informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet de façon à permettre sa participation effective ;
- recueillir les avis, observations et propositions du public sur les points qui s'avèrent encore nécessaires à la définition du parti d'aménagement et définis à l'issue de la première phase de concertation à savoir : départager les 2 options d'aménagement à Kerniol conformément aux figures 2 et 3 figurant en annexe, confirmer la faisabilité d'un abaissement de la RD 767 au droit des carrefours et préciser une enveloppe financière prévisionnelle.

❖ La concertation se déroulera pendant une période minimale d'un mois durant le premier semestre 2025.

Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et a vocation à s'adresser aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767. D'une manière générale, toute personne est autorisée à y participer.

❖ Afin d'informer le plus largement possible l'ensemble des personnes susceptibles d'être concernées par l'organisation de cette concertation, une publicité annonçant l'ouverture de la concertation, ses modalités et sa date de clôture sera réalisée quinze jours avant son début :

- par voie d'affichage dans les mairies de Vannes et de Saint-Avé ainsi qu'à l'emplacement du projet ;
- sur le site internet du département ;
- et par voie de presse.

❖ Différentes modalités de concertation sont prévues afin de favoriser l'information et la participation du plus grand nombre :

- Une réunion publique sera organisée avec pour objectif de rappeler l'état d'avancement du projet et de présenter le résultat des études complémentaires.
- Un site internet dédié sera créé sur lequel seront mis à disposition :
  - le dossier de la deuxième phase de concertation ;
  - la plaquette de présentation de la deuxième phase de concertation ;
  - un accès à un registre dématérialisé où pourront être déposées des observations.
- Sur le site internet du département, seront également mis à disposition :
  - l'ensemble des documents de la première phase de concertation : dossier de concertation complet, sa synthèse, le support de présentation de la réunion publique du 15 décembre 2023, le dossier de restitution de la première phase de concertation présenté lors de la réunion publique du 12 juin 2024, ainsi que le bilan de cette première phase de concertation validé lors de la délibération du 8 octobre 2024 ;
  - la date de la réunion et le lien vers le site dédié précité.
- Pendant toute la durée de la concertation, il sera également possible d'avoir accès au bilan de la première phase de concertation, au dossier de la deuxième phase de concertation, ainsi qu'à la plaquette de présentation du projet en version papier en mairies de Vannes et Saint-Avé aux jours et heures d'ouverture au public. Un registre papier sera également mis à disposition dans ces deux mairies afin de recueillir les observations du public.

❖ A l'issue de cette concertation, le département en arrêtera le bilan. Ce dernier sera porté à la connaissance du public sur le site internet du département et figurera dans le dossier d'enquête publique à laquelle le projet sera soumis ultérieurement.

3°) d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette concertation et, le cas échéant, les éventuelles adaptations de calendrier et/ou de formalités utiles à la concertation.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*Pour le président du conseil départemental  
et par délégation*

*Le directeur général des services*

**Antoine LAFARGUE**

Signé électroniquement par : Antoine  
LAFARGUE  
Date de signature : 28/01/2025  
Qualité : Directeur Général des  
Services

## 8.2. Annexe 2 – Annonces préalables au démarrage de la concertation

Annonces légales du 17 février 2025 dans le Ouest France



**Projet d'aménagement de la section Les Trois Rois - Ménimur**

**CONCERTATION PUBLIQUE – 2E PHASE**

Le département du Morbihan étudie l'aménagement de la section «Les Trois Rois -Ménimur» qui s'étend de la RD 767 à partir du carrefour giratoire des Trois Rois jusqu'à la liaison avec la RN 165. Il s'agit :

- d'améliorer les niveaux de service de la RD 767 et de ses carrefours, ainsi que celui des transports en commun afin de l'adapter à l'urbanisation existante et future ;
- d'aménager les continuités cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD 767.

À travers une procédure de concertation en application des articles L103-2 3° et R130-1 2° du Code de l'urbanisme, le département souhaite :

- informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant sa participation effective ;
- recueillir les avis, observations et propositions du public sur les points qui s'avèrent encore nécessaires à la définition du parti d'aménagement et définis à l'issue de la première phase de concertation qui s'est tenue du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

La concertation se déroulera du 3 mars 2025 au 3 avril 2025. Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767.

Différentes modalités de concertation sont prévues afin de favoriser l'information et la participation du plus grand nombre :

- une réunion publique : Une réunion publique de présentation sera organisée le mardi 11 mars 2025 à 17 h 45 au campus de Tohannic (amphithéâtre 250 places du bâtiment IAE/DSP) avec pour objectif de rappeler l'état d'avancement du projet et de présenter le résultat des études complémentaires.
- une communication numérique :

- une communication numérique : Il sera mis à disposition durant toute la durée de la concertation sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6025> ;
- l'ensemble des documents de la première phase de concertation : dossier de concertation complet, sa synthèse, le support de présentation de la réunion publique du 15 décembre 2023, le dossier de restitution de la première phase de concertation présenté lors de la réunion publique du 12 juin 2024, ainsi que le bilan de cette première phase de concertation validé lors de la délibération du 8 octobre 2024 ;
- le dossier de la deuxième phase de concertation ;
- la plaquette de présentation de la deuxième phase de concertation ;
- un accès à un registre dématérialisé où pourront être déposées des observations.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [concertation-publique-6025@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-6025@registre-dematerialise.fr)

Sur le site internet du département, (<https://www.morbihan.fr/nos-actions/cadre-de-vie-et-mobilite/infrastructures-routes-et-mobilites/infrastructures-et-routes/avancement-des-projets-enquete-publique-et-concertation/rd767-section-trois-rois-menimur>), seront également mis à disposition :

- l'ensemble des documents de la première phase de concertation ;
- la date de la réunion publique et le lien vers le site dédié précité ;
- une communication papier :

Pendant toute la durée de la concertation, il sera également possible d'avoir accès au bilan de la première phase de concertation, au dossier de la deuxième phase de concertation, ainsi qu'à la plaquette de présentation en version papier en mairies de Vannes et Saint-Avé aux jours et heures d'ouverture au public. Un registre papier sera également mis à disposition dans ces deux mairies afin de recueillir les observations du public.

Annonces légales du 17 février 2025 dans le Télégramme :

[Bilan de la deuxième phase de concertation](#)

**LEGALES ET JUDICIAIRES**

**Avis administratifs**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

**AMÉNAGEMENT LES TROIS-ROIS/MÉNIMUR**

**Projet d'aménagement de la section Les Trois-Rois/Ménimur**

**Concertation publique (2<sup>e</sup> phase)**

Le département du Morbihan étudie l'aménagement de la section «Les Trois-Rois/Ménimur» qui s'étend de la RD 767 à partir du carrefour giratoire des Trois-Rois jusqu'à la liaison avec la RN 165. Il s'agit : d'améliorer les niveaux de service de la RD 767 et de ses carrefours, ainsi que ceux des transports en commun afin de l'adapter à l'urbanisation existante et future ; d'aménager les continuités cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD 767.

À travers une procédure de concertation en application des articles L103-2 3° et R130-1 2° du Code de l'urbanisme, le département souhaite : informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant sa participation effective ; recueillir les avis, observations et propositions du public sur les points qui s'avèrent encore nécessaires à la définition du parti d'aménagement et définis à l'issue de la première phase de concertation qui s'est tenue du 12/12/2023 au 12/03/2024.

La concertation se déroulera du 03/03/2025 au 03/04/2025. Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767. Différentes modalités de concertation sont prévues afin de favoriser l'information et la participation du plus grand nombre :

Une réunion publique : une réunion publique de présentation sera organisée mardi 11/03/2025, à 17 h 45, au campus de Tohannic (amphithéâtre 250 places du bâtiment IAE/DSP) avec pour objectif de rappeler l'état d'avancement du projet et de présenter le résultat des études complémentaires.

Une communication numérique.

Il sera mis à disposition durant toute la durée de la concertation sur le site internet suivant, <https://www.registre-dematerialise.fr/6025> :

- l'ensemble des documents de la première phase de concertation : dossier de concertation complet, sa synthèse, le support de présentation de la réunion publique du 15/12/2023, le dossier de restitution de la première phase de concertation présenté lors de la réunion publique du 12/06/2024, ainsi que le bilan de cette première phase de concertation validé lors de la délibération du 08/10/2024 ;
- le dossier de la deuxième phase de concertation ;
- la plaquette de présentation de la deuxième phase de concertation ;
- un accès à un registre dématérialisé où pourront être déposées des observations.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [concertation-publique-6025@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-6025@registre-dematerialise.fr)

Sur le site internet du département, (<https://www.morbihan.fr/nos-actions/cadre-de-vie-et-mobilite/infrastructures-routes-et-mobilites/infrastructures-et-routes/avancement-des-projets-enquete-publique-et-concertation/rd767-section-trois-rois-menimur>), seront également mis à disposition : l'ensemble des documents de la première phase de concertation ; la date de la réunion publique et le lien vers le site dédié précité.

Une communication papier.

Pendant toute la durée de la concertation, il sera également possible d'avoir accès au bilan de la première phase de concertation, au dossier de la deuxième phase de concertation, ainsi qu'à la plaquette de présentation en version papier en mairies de Vannes et Saint-Avé aux jours et heures d'ouverture au public. Un registre papier sera également mis à disposition dans ces deux mairies afin de recueillir les observations du public.

### 8.3. Annexe 3 – Articles de presse préalables à la concertation



26 février 2025

#### Des travaux prévus sur la RD 767

Le conseil départemental présentera la seconde phase d'étude de l'aménagement entre le giratoire des Trois-Rois et Ménimur.



Le conseil départemental organise une réunion de concertation sur l'aménagement de la portion comprise entre le giratoire des Trois-Rois et la RN165, à Ménimur. (PHOTO : OUEST-FRANCE)

Après une première phase de concertation, une deuxième phase débute le 3 mars, concernant le projet d'aménagement de la RD 767 (axe reliant Vannes à Pontivy) boulevard de Pontivy, sur la portion située entre le giratoire des Trois-Rois jusqu'à la liaison avec la RN165 à Vannes. Le public est invité à une réunion publique (entrée libre), mardi 11 mars, à 18 h, au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEG), rue André-Wolf et à donner son avis. « **L'objectif est de rappeler l'état d'avancement du projet et présenter le résultat des études complémentaires** », indique le conseil départemental.

#### Sécuriser les traversées

Pour rappel, il s'agit d'améliorer les niveaux de service de la RD 767 et de ses carrefours, ainsi que celui des transports en commun afin de l'adapter à l'urbanisation existante et future ; d'aménager les continuités cyclables

et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD 767.

À travers une procédure de concertation, le Département souhaite informer le public, recueillir les avis, observations et propositions sur les points qui s'avèrent encore nécessaires. Pour ce faire, la concertation se déroulera du 3 mars au 3 avril. Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767. Il est possible de consulter l'ensemble des documents de la première phase de concertation, le dossier de la deuxième phase, et donner son avis sur [www.registre-dematerialise.fr/6025/](http://www.registre-dematerialise.fr/6025/)

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [concertation-publique-6025@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-6025@registre-dematerialise.fr)

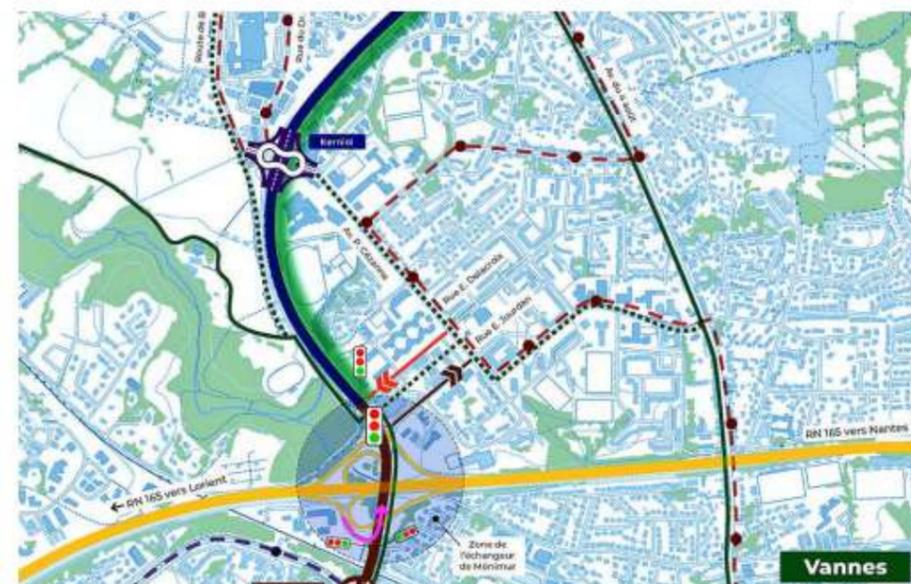
#### Le Télégramme

25 février 2025

### À Vannes, une nouvelle phase de concertation pour la RD767

Le 25 février 2025 à 17h46

Le réaménagement de la RD767 à Vannes, entre le giratoire des Trois-rois et le quartier de Ménimur, entre dans une nouvelle phase. Une réunion publique est programmée le 11 mars.



Depuis la réunion publique de juin 2024, des études ont été menées pour affiner le projet d'aménagement et notamment les carrefours. (Le Télégramme)

Une nouvelle phase de concertation débute, ce lundi 3 mars, sur le projet de réaménagement de la RD767 à l'entrée de Vannes, entre le giratoire des Trois-rois et Ménimur. Elle se déroulera jusqu'au 3 avril. Cette portion de la RD767 reçoit chaque jour entre **21 000 et 27 000 véhicules**.

Si le doublement des voies est posé, une première concertation en 2024 a écarté la création de « places de feux » pour fluidifier les carrefours. Des études complémentaires ont été menées notamment pour « confirmer la faisabilité d'un abaissement de la RD767 au droit des carrefours et préciser une enveloppe financière prévisionnelle » mais aussi pour [départager les différentes options](#) encore sur la table concernant le carrefour de Kerniol.

#### Une réunion publique le 11 mars

Mardi 11 mars, à 18 h, une réunion publique de présentation, ouverte à tous, est organisée par le Département à l'Université de Bretagne sud (UBS) au campus de Tohannic, rue André-Lwoff. « L'objectif est de rappeler l'état d'avancement du projet et présenter le résultat des études complémentaires », précise le Département dans un communiqué.

Cette deuxième phase de concertation doit permettre de finaliser le projet de réaménagement des carrefours, la prise en compte des transports en commun, les continuités cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD767. Le démarrage des travaux, lui, n'est pas programmé avant 2027. « Il dépendra de l'aménagement retenu, des procédures réglementaires de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementales, mais aussi du calendrier de l'[échangeur du Liziec](#) », précise le Département. Un autre gros projet d'aménagement routier dans les cartons. En complément de la réunion publique, la participation des citoyens à la concertation peut aussi se faire en ligne sur [RD767.morbihan.fr](http://RD767.morbihan.fr).

## Le Télégramme

Vendredi 28 février 2025

# Une nouvelle phase de concertation pour la RD767

Le réaménagement de la RD767 à Vannes, entre le giratoire des Trois-rois et le quartier de Ménimur, entre dans une nouvelle phase. Une réunion publique est programmée le 11 mars.



Une nouvelle phase de concertation débute, ce lundi 3 mars, sur le projet de réaménagement de la RD767 à l'entrée de Vannes, entre le giratoire des Trois-rois et Ménimur. Elle se déroulera jusqu'au 3 avril. Cette portion de la RD767 reçoit chaque jour entre 21 000 et 27 000 véhicules.

Si le doublement des voies est posé, une première concertation en 2024 a écarté la création de « places de feux » pour fluidifier les carrefours. Des études complémentaires ont été menées notamment pour « confirmer la faisabilité d'un abaissement de la RD767 au droit des carrefours et préciser une enveloppe financière prévisionnelle » mais aussi pour départager les différentes options encore sur la table concernant le carrefour de Kerniol.

### Une réunion publique le 11 mars

Mardi 11 mars, à 18 h, une réunion publique de présentation, ouverte à tous, est organisée par le Département à l'Université de

Depuis la réunion publique de juin 2024, des études ont été menées pour affiner le projet d'aménagement et notamment les carrefours. Le Télégramme

Bretagne sud (UBS) au campus de Tohannic, rue André-Lwoff. « L'objectif est de rappeler l'état d'avancement du projet et présenter le résultat des études complémentaires », précise le Département dans un communiqué.

### Sécuriser les traversées

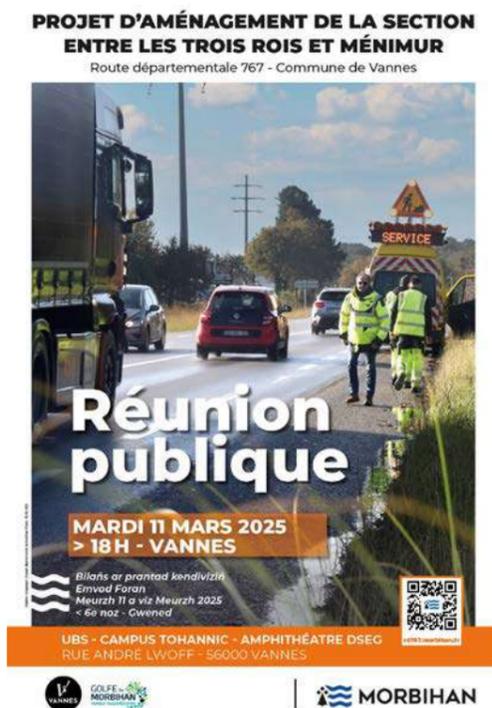
Cette deuxième phase de concertation doit permettre de finaliser le projet de réaménagement des carrefours, la prise en compte des transports en commun, les continuités cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les

traversées sur la RD767. Le démarrage des travaux, lui, n'est pas programmé avant 2027.

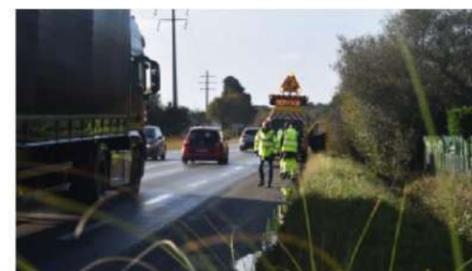
« Il dépendra de l'aménagement retenu, des procédures réglementaires de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementales, mais aussi du calendrier de l'échangeur du Liziec », précise le Département. Un autre gros projet d'aménagement routier dans les cartons. En complément de la réunion publique, la participation des citoyens à la concertation peut aussi se faire en ligne sur [RD767.morbihan.fr](http://RD767.morbihan.fr).

## 8.4. Annexe 4 – Annonces préalables de la réunion publique du 11 mars 2025

- Affiche format A2



### L'actualité



Réunion Publique - Projet d'aménagement de la RD 767 entre le Trois rois et Ménimur

Après une première phase de concertation, une deuxième phase débute le 3 mars 2025. Participez à la réunion publique qui se tiendra mardi 11 mars à...

17 février 2025

• Extrait du site internet du département du 18 février 2025

**RD767 - Section Trois Rois / Ménimur**

Après une première phase de concertation, une deuxième phase débute le 3 mars 2025. Participez à la réunion publique qui se tiendra mardi 11 mars à 18h au campus de Tohannic et donnez votre avis.

**Deuxième phase de concertation**

Après une première phase de concertation, une deuxième phase débute le 3 mars 2025. Participez à la réunion publique qui se tiendra mardi 11 mars à 18h au campus de Tohannic et donnez votre avis.

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois Rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165.

Il s'agit :

- d'améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours, ainsi que celui des transports en commun afin de faciliter l'urbanisation existante et future ;
- d'aménager les contraintes cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD 767.

A travers une procédure de concertation et en application des articles L. 103-2 3° et R. 130-1 2° du code de l'urbanisme, le Département souhaite informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant ainsi sa participation effective.

Il s'agit également de recueillir les avis, observations et propositions du public sur les points qui s'avèrent encore nécessaires à la définition du parti d'aménagement et définis à l'issue de la première phase de concertation qui s'est tenue du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

La concertation se déroulera du 3 mars 2025 au 3 avril 2025. Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767.

**Une RÉUNION PUBLIQUE de présentation est organisée**

Mardi 11 mars 2025 à 18h  
au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEO)  
rue Adolphe Lenoir - Vannes Entre Libre

L'objectif est de rappeler l'état d'avancement du projet et présenter le résultat des études complémentaires.

**DONNEZ VOTRE AVIS**

A partir du 3 mars, vous pouvez consulter l'ensemble des documents de la première phase de concertation, le dossier de la deuxième phase, et donner votre avis jusqu'au 3 avril sur : <https://www.opaville-dematerialise.fr/76767>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [concertationpublique6923@opaville-dematerialise.fr](mailto:concertationpublique6923@opaville-dematerialise.fr)

**Bilan première phase de concertation**

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois Rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165. Il s'agit :

- d'améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours ;
- d'améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation future ;
- d'aménager et améliorer les contraintes cyclables et piétonnes ;
- de sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD 767.

Une concertation a été menée du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024 en application des articles L. 103-2 3° et R. 130-1 2° du code de l'urbanisme, afin d'informer le public, et de recueillir les avis, observations et propositions sur les objectifs du projet et les partis d'aménagement envisagés.

Tel qu'il résulte de la synthèse du **dossier de concertation** et le **support de présentation** de la réunion publique du 15 décembre 2023 et le dossier de concertation concertation.

**Une réunion publique concernant le bilan de la première phase de concertation a été organisée par le Département mercredi 12 juin 2024 à 17h30**, à l'URS au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEO) à Vannes avec la Mairie de Vannes et l'AMVX composant le comité de pilotage.

L'objectif a été de présenter la synthèse des contributions reçues, les études complémentaires menées et les évolutions possibles du projet (schémas).

Téléchargez la synthèse de la **restitution de la première phase de concertation**

Le bilan de cette première phase de concertation a fait l'objet d'une délibération de la commission permanente le 8 octobre 2024.

Partager cet article

**Liens utiles**

- Fiches d'information Tohannic

**Documents utiles**

- Le dossier de concertation pdf, 2 Mo
- Dossier de restitution de la première phase de concertation pdf, 6 Mo
- Délibération en CP du 08/10/24 pdf, 399 Ko
- Bilan de la 1ère phase de concertation - Annexe pdf, 3 Mo
- Rapport en CP du 08/10/24 docx, 2 Mo
- Délibération de la 2ème phase de concertation pdf, 401 Ko

**Contact**

Direction des Infrastructures et des Mobilités  
Hôtel du Département  
Contacter par mail

• Extrait du site internet de la ville de Vannes du 26 février 2025

**VANNES** VIVRE • DÉCOUVRIR • SORTIR • CONSTRUIRE ENSEMBLE

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 767 ENTRE LE TROIS ROIS ET MÉNIMUR**

**RÉUNION PUBLIQUE - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 767 ENTRE LE TROIS ROIS ET MÉNIMUR**

Après une première phase de concertation, une deuxième phase débute le 3 mars 2025. Participez à la réunion publique qui se tiendra mardi 11 mars à 18h au campus de Tohannic et donnez votre avis.

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois Rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165.

Il s'agit :

- d'améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours, ainsi que celui des transports en commun afin de faciliter l'urbanisation existante et future ;
- d'aménager les contraintes cyclables et piétonnes, notamment en sécurisant les traversées sur la RD 767.

A travers une procédure de concertation et en application des articles L. 103-2 3° et R. 130-1 2° du code de l'urbanisme, le Département souhaite informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant ainsi sa participation effective.

Il s'agit également de recueillir les avis, observations et propositions des usagers sur les points qui s'avèrent encore nécessaires à la définition du parti d'aménagement et définis à l'issue de la première phase de concertation qui s'est tenue du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

La concertation se déroulera du 3 mars 2025 au 3 avril 2025. Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767.

**Une réunion publique de présentation est organisée**

Mardi 11 mars 2025 à 18h au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEO) rue Adolphe Lenoir - Vannes  
Entrée libre

L'objectif est de rappeler l'état d'avancement du projet et présenter le résultat des études complémentaires.

**DONNEZ VOTRE AVIS**

A partir du 3 mars, vous pouvez consulter l'ensemble des documents de la première phase de concertation, le dossier de la deuxième phase, et donner votre avis jusqu'au 3 avril sur : <https://www.opaville-dematerialise.fr/76767>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [concertationpublique6923@opaville-dematerialise.fr](mailto:concertationpublique6923@opaville-dematerialise.fr)

Pendant toute la durée de la concertation, il sera également possible d'avoir accès au bilan de la première phase de concertation, au dossier de la deuxième phase de concertation, ainsi qu'à la présentation de présentation du projet en version papier en mairies de Vannes et Saint-Avit aux jours et heures d'ouverture au public. Un registre papier sera également mis à disposition dans les deux mairies afin de recueillir les observations du public.

**POUR ALLER PLUS LOIN**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE [Projet de construction d'un établissement pénitentiaire]

8.5. Annexe 5 – Lettre adressée aux acteurs

économiques



| N   | Enseigne                            |
|-----|-------------------------------------|
| 1   | Hotel B&B                           |
| 2   | Restaurant Cap Ouest                |
| 3   | Armen Santé                         |
| 4   | Optic 2000                          |
| 5   | Natur House                         |
| 6   | Boulangerie L'amie Océane           |
| 7   | Picard                              |
| 8   | Banque Populaire grand Ouest        |
| 9   | Pizza Domino's                      |
| 10  | Clinique vétérinaire du Kerniol     |
| 11  | Magasin Acsomur                     |
| 11b | Carrosserie AD                      |
| 12  | Agencement _intérieur Racine Carrée |
| 13  | Mat'Low                             |
| 14  | Tendance Carrelage                  |
| 15  | Vannes Batterie                     |
| 16  | Alterno-Bretagne (photovoltaïque)   |
| 17  | Atlantique Protail Automatique      |
| 18  | Alimentation DESKIMVO               |
| 19  | Vannes Pneus services               |
| 20  | Crossfit-Danse                      |
| 21  | SVEG HABITAT et TERTAIRE            |
| 22  | RAULT                               |
| 23  | KICEO                               |
| 24  | ATOL                                |
| 25  | Boulangerie Le Fournil              |
| 26  | Pharmacie Meal                      |
| 27  | Peugeot Citroen Borgat              |
| 28  | Contrôle Auto du Dolmen             |
| 29  | Mondial Pare Brise                  |
| 30  | Eden'Car                            |
| 31  | Les producteurs du coin             |

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES MOBILITES

Vannes, le 03 mars 2025



Commerçants ou acteurs économiques connus autour du projet d'aménagement

Dossier suivi par :  
Patrice ROY – tél. +33297548341  
patrice.roy@morbihan.fr

**Objet** : Aménagement de la RD767 - Section Trois Rois - Ménémur - 2ème phase de concertation - invitation à la réunion publique du 11 mars 2025  
Réf : 2025D/000434

Madame, Monsieur,

Le département du Morbihan poursuit l'étude de l'aménagement de la RD767 entre le carrefour des Trois Rois et l'échangeur de Ménémur.

Une première phase de concertation s'est déroulée du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024. Une réunion d'échange avec les acteurs économiques s'est tenue le 21 février 2024, pour laquelle une invitation vous avait été adressée.

Depuis cette réunion d'échange, une réunion de restitution a eu lieu le 12 juin 2024 et le bilan de cette première phase de concertation a été arrêté lors de la commission permanente du département le 8 octobre 2024, disponible sur le site : <https://rd767.morbihan.fr>

Une deuxième phase de concertation a démarré ce lundi 3 mars 2025 pour une durée d'un mois, afin de départager les deux options envisagées au carrefour de Kerniol, en vue d'arrêter le parti d'aménagement.

Cette deuxième phase de concertation n'a pas pour objet de vous présenter les emprises du projet qui seront présentées lors de l'enquête publique prévue en 2027.

Des rencontres spécifiques pourront être organisées en 2026, lors des études détaillées.

Pour votre parfaite information, je tenais cependant à vous informer qu'une réunion publique aura lieu le mardi 11 mars à 18h, à l'UBS - Campus Tohannic, rue André Lwoff à Vannes.

Vous pouvez également donner votre avis sur le site dédié à cette deuxième phase de concertation : <https://www.registre-dematerialise.fr/6025/>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
Pour le président du conseil départemental  
et par délégation  
Le directeur des infrastructures et des mobilités

Xavier DOMANIECKI

## 8.6. Annexe 6 – Liste des autres acteurs économiques invités par mail pour la réunion publique du 11 mars 2025

Chambre de Commerce et de l'Industrie Morbihan  
Hôpital privé Océane ELSAN  
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU PARC D'ACTIVITES DE VANNES-TENENIO  
Cercle des Dirigeant de Vannes Ouest  
Club Entreprises du Pays de Vannes  
FONDATION FACE - LES ENTREPRISES CONTRE L'EXCLUSION  
ENTREPRISES DE VANNES ET SA REGION  
CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS Vannes Morbihan  
CLUB DES ENTREPRENEURS DU LOC'H  
MEDEF – UNION DES ENTREPRISES 56  
CPME 56  
E2S PAYS DE VANNES (ESS)  
COMMERCE 56  
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE PAYS DE VANNES  
TRANSPORTEURS ROUTIERS : FNTR BRETAGNE  
Union des Entrepreneurs de Saint-Avé  
DEPOT KICEO  
LOJEO Hyper U Saint Avé  
COLLEGE ANTOINE SAINT-EXUPERY  
LYCEE CHARLES DE GAULLE  
PISCINE VANOCEA

8.7. Annexe 7 – Articles de presse suite à la réunion publique du 11 mars 2025



Mercredi 12 mars 2025

# L'axe entre les Trois-Rois et Ménimur

Une artère à 70 km/h, passages sous-terrain aux Trois-Rois et à Kerniol, passerelle au Foso... L'aménagement entre les Trois-Rois et Ménimur se dessine. Jusqu'au 4 avril, donnez votre avis.

**Pourquoi ? Comment ?**

Le Département étudie l'aménagement de la section de deux kilomètres en entrée nord de la ville, entre le carrefour des Trois-Rois à Saint-Avé et l'échangeur de la RN165 à Vannes, en prenant en compte tous les enjeux du territoire. Ce projet a été soumis à une concertation publique du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024, permettant à chacun de s'informer et de s'exprimer. Désormais est venu le temps du lancement de cette seconde phase de concertation qui a donné lieu, hier, à une nouvelle réunion publique, qui a rassemblé quatre-vingts personnes dans l'un des amphithéâtres de l'Université Bretagne-Sud (UBS) à Tohannic.

**Qu'est-ce que ce projet d'aménagement de la RD767 ?**

« Un enjeu économique, social et de santé », a indiqué Gérard Pierre, vice-président du conseil départemental en charge des routes et mobilités douces. « Pour ce projet d'intérêt majeur », des besoins ont été définis par le Département, maître d'ouvrage de l'opération en lien avec Goffe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) et Vannes. Cette artère urbaine qui sera limitée à 70 km/h est située au cœur d'un territoire attractif et dynamique. Le projet vise donc à améliorer la circulation routière qui augmente de 1,6 % par an, ce qui représente chaque jour entre 20 000 et 25 000 véhicules ; améliorer et adapter la RD767 aux transports en commun, en prenant en considération l'urbanisation future ; améliorer les circulations piétonnes et cyclables en lien avec le Schéma départemental des mobilités, et faciliter les mobilités douces sur un axe nord-sud ; sécuriser les traversées piétonnes et cyclables sur les axes est-ouest au niveau de chaque carrefour.

**Quels sont les objectifs de cette deuxième phase de concertation ?**

Cette deuxième phase de concertation porte sur trois points essentiels :



L'axe boulevard de Pontivy, entre le giratoire des Trois-Rois et Ménimur voit sa circulation augmenter de 1,6 % par an, ce qui représente entre 20 000 et 25 000 véhicules/jour.

départager les deux options d'aménagement à Kerniol, répondant aux objectifs du projet, notamment en considérant le niveau de service de la ligne 1 de bus ainsi que la traversée du carrefour par les cycles et les piétons ; confirmer si un abaissement de la RD767 est techniquement envisageable au vu des contraintes géotechniques et des contraintes de chantier ; préciser une enveloppe financière prévisionnelle qui, pour l'heure, table sur 65 millions d'€ hors parking relais, hors acquisitions foncières et hors études.

**Quelle est l'option privilégiée ?**

Le giratoire cacahuète dénivelé est privilégié à Kerniol avec deux rayons de 25 m au lieu du rayon de 35 m du giratoire actuel et une longueur de 90 m. La RD767 est représentée sous ce giratoire avec un ouvrage de plus de 90 m de long, 15 m de plus que celui de la place à feux. Malgré cette dénivellation, le niveau de trafic nécessite de prévoir deux voies en

entrée de giratoire pour la plupart des branches, sauf la bretelle de la RD767 venant du carrefour des Trois-Rois. Sur la route de Bernard, une deuxième voie d'entrée est réservée aux bus de la ligne 1. Au niveau de la hauteur de la RD767, l'option de la rehausser présenterait un impact plus important en matière de nuisance sonore, d'intégration urbaine, sans forcément être plus simple techniquement et sans être moins coûteuse. Aussi le Département retient la configuration d'une RD767 abaissée pour la suite des études.

**Quelles suites et calendrier désormais ?**

Le Département établira un bilan avant l'été de cette deuxième phase de concertation publique jusqu'au 3 avril. Il doit permettre de finaliser la définition du parti d'aménagement et d'engager des études d'Avant-projet détaillées (APD). Les demandes de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale pourront ensuite être engagées. Le

Département table sur un démarrage de travaux d'une durée de trois ans, en 2028-2029. « objectif ambitieux à la hauteur des attentes du territoire ». Un dessin qui n'est pas partagé par tous. Ainsi, Bernard Renou, président de l'association Vélo Motive, a souligné qu'il s'agissait « d'un projet surréaliste daté des années 70. Tout aménagement pour améliorer la circulation des voitures est au final un aspirateur à voitures. » Pour un représentant de la résidence du Dolmen, c'est la création du parking relais qui pourrait aller jusqu'à 1 000 places qui inquiète. Une utilisatrice des transports en commun, dénonce, elle, « la ligne 1 qui, à certaines heures, est une bétailière. Il faudrait donc une offre digne de ce nom si on veut changer les habitudes ». Le vice-président de Vélo Motive demande aussi d'envisager de garder l'une des voies pour le covoiturage à l'image du périphérique parisien.

Dossier : Patrick CROGUENNEC.

## Le Télégramme

Mercredi 12 mars 2025

### Vannes

## Des Trois Rois à Ménimur, quels aménagements ?



Le giratoire de Kerniol sur la RD767 pourrait être remplacé par un giratoire cacahuète. Vélo Motive - Vannes

Trois carrefours pour deux kilomètres stratégiques, des Trois Rois à Ménimur : comment aménager la RD767 pour décongestionner l'entrée nord de Vannes ? Le Département a mené une troisième réunion publique hier.

Caroline Lafargue

À l'entrée nord de Vannes, les bouchons vont plus vite que les études d'urbanisme. Les congestions sont déjà plus importantes que dans les scénarios de simulation que le Département avait faits - on est déjà, en 2025, au niveau de trafic prévu en 2027 », a constaté Gérard Pierre, vice-président du Département, en préambule de la troisième réunion publique sur les futurs aménagements de la RD767, entre le giratoire des Trois Rois et l'échangeur de Ménimur avec la RN165. Pour éviter la submersion annoncée, le Département mise sur le passage à deux fois deux voies, à 70 km/h, et la création d'un giratoire cacahuète aux Trois Rois, qui

accueillera, à terme, le terminus d'une nouvelle ligne de bus à bus. La RD767 sera abaissée pour passer sous le giratoire. Au nord de la future cacahuète des Trois Rois, un parking relais de 50 places prendra la place de l'actuelle aire de covoiturage, et au sud du giratoire, un autre parking relais de 150 places verra le jour sur un espace actuellement enterré. « Sans le parking relais, le trafic sur la RD767 serait encore plus important », ont martelé les représentants du Département. À l'horizon 2047, ce parking de 150 places pourrait prendre de la hauteur, pour atteindre 1 000 places.

**Giratoire cacahuète à Kerniol**

En descendant vers Vannes, pour le giratoire suivant, celui de Kerniol - c'est la nouveauté de cette troisième réunion publique, exit l'option d'un carrefour à feux. C'est aussi un giratoire cacahuète qui est envisagé. Là aussi la RD767 sera abaissée pour passer sous ce carrefour.

Toujours plus au sud, l'échangeur de Ménimur restera un carrefour à feux, mais il sera remanié.

Cacahuète à la route de Tréhuinec sera fermé, pour éviter de couper la bretelle d'accès à la RN165, ainsi que l'accès à la RD767 via le pont de Kermasquel. « La fermeture de Tréhuinec, ça va satisfaire les habitants dont le quartier sert d'itinéraire bis », a souligné François Ars, maire adjoint de Vannes. Les cyclistes auront leur voie bidirectionnelle sur le flanc est de la

RD767, avec des voies spécifiques pour franchir les Trois Rois et Kerniol, et une passerelle est envisagée pour relayer l'impasse du Foso à l'est, à la route de Tréhuinec à l'ouest. « Pour aller à la clinique Océane en venant du nord, le vélo doit céder neuf fois la priorité sur le rond-point de Kerniol. Ça devrait être un rond-point hollandais », a péroré, dans le public, Bernard Renou, de l'association Vélo Motive. Une option qui n'est pas écartée.

**Aspirateur à voitures**

Il a ensuite estimé que « tout aménagement favorisant les voitures est un aspirateur à voitures, plus que dans vos estimations ». « Plus de 70 % du trafic de la route de Pontivy est un trafic de transit, les véhicules vont sur la RN165. Donc avec une seule voie ils sont sur la même voie que ceux qui veulent rentrer à Vannes et ça congestionne. Ce n'est pas un aspirateur à voitures pour aller dans le centre-ville mais une évacuation plus rapide des voitures vers la nationale », a répondu le maire adjoint François Ars. Les travaux pourraient être engagés au plus tôt fin 2028, pour un coût estimé à 65 millions d'euros TTC, hors études, parking relais et acquisitions foncières.

**Pratique**

La concertation publique se poursuit jusqu'au 3 avril, sur registre en mairie de Vannes et Saint-Avé, ou en ligne sur [www.registre-demotivade.fr/5025](http://www.registre-demotivade.fr/5025).